



# Assemblée générale

Quarante-neuvième session

**12<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 30 septembre 1994, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Essy ..... (Côte d'Ivoire)

*La séance est ouverte à 10 h 25.*

## **Allocution de M. Algirdas Mykolas Brazauskas, Président de la République de Lituanie**

**Le Président** : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République de Lituanie.

*M. Algirdas Mykolas Brazauskas, Président de la République de Lituanie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Lituanie, S. E. M. Algirdas Mykolas Brazauskas, et je l'invite à prendre la parole à l'Assemblée.

**Le Président Brazauskas** (*parle en lituanien; (interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation)*) : Je vous remercie sincèrement, Monsieur le Président, de l'honneur qui m'est fait et de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole dans cette instance, et je vous félicite de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale lors de cette quarante-neuvième session.

Dans cette salle, nous voyons des représentants du monde entier, un monde qui a connu des changements globaux sans précédent. Notre planète devient plus unifiée dans tous les domaines de la vie; l'intégration politique et

économique est en bonne voie. Des nations, des États et des continents entiers se rapprochent. Il est regrettable que ces changements ne mènent pas tous au progrès. L'ONU et d'autres organisations internationales doivent faire face à une nouvelle avalanche de problèmes, affectant aussi bien les pays riches que les pays pauvres.

Je partage pleinement l'opinion du Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, qui estime qu'aujourd'hui, plus que jamais, notre communauté internationale a besoin d'une vision d'avenir. Il est grand temps pour nous de discuter dans le cadre de l'ordre du jour des Nations Unies de la création d'un concept nouveau et universel du développement qui engloberait la paix, le développement économique, un environnement sain, la justice sociale et le gouvernement démocratique comme les cinq rayons soutenant la roue du progrès de l'humanité. Il est clair, je crois, que notre génération doit redécouvrir le monde et établir des relations nouvelles de soutien mutuel. Un des instruments fondamentaux mis à notre disposition dans cette tâche mondiale est l'Organisation des Nations Unies.

À la veille du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, il convient de rappeler les circonstances de leur création. Il importe que nous examinions les forces et les faiblesses du prédécesseur des Nations Unies, la Société des Nations. Nous devons tirer les leçons de cette analyse afin de veiller à ce que l'ONU ne devienne pas un simple témoin des événements mondiaux. Il est vrai, bien sûr, que la situation mondiale aujourd'hui est fonda-

mentalement différente de ce qu'elle était au commencement de la deuxième guerre mondiale. Nous ne souffrons plus de la présence d'États-bandits dirigés par des dictateurs fanatiques. Mais des dangers potentiels existent aujourd'hui; ils revêtent des aspects multiples et ont proliféré dans le monde entier.

Ensemble, nous devons surmonter le racisme, la xénophobie, le nationalisme fanatique et l'intolérance. Si nous n'y parvenons pas, ces démons, une fois qu'ils se seront manifestés au coeur des hommes, de communautés ou de nations entières, risquent de détruire le monde entier.

Je voudrais aujourd'hui évoquer une journée historique pour la Lituanie, les États baltes et toute l'Europe. Cela est d'autant plus significatif que l'Assemblée générale va discuter au cours de la quarante-neuvième session du retrait complet des forces militaires étrangères des territoires des États baltes, conformément à une résolution adoptée par l'Assemblée générale au cours de la quarante-huitième session. Or le retrait des militaires russes de Lituanie s'est achevé le 31 août 1993 et, un an plus tard exactement, le même événement historique a été célébré en Estonie et en Lettonie. Cette date a également coïncidé avec le retrait des troupes russes d'Allemagne. Une telle concordance de dates n'est pas seulement symbolique : c'est aussi une manifestation de la manière dont a pu être effacée une autre séquelle de la seconde guerre mondiale.

Inspirée par les principes de la Charte des Nations Unies, la Lituanie continue d'élargir ses relations internationales avec constance. Les buts et priorités de notre politique économique, sociale et étrangère demeurent inchangés.

La Lituanie cherche à consolider son gouvernement démocratique et les principes d'un libre marché, tout en assurant d'autre part le bien-être de sa population et la protection des droits des minorités. La Lituanie se trouve face à de graves problèmes d'ordre social, communs à toutes les jeunes démocraties.

En même temps cependant, nous devons reconnaître aussi ce qui a déjà été fait. La Lituanie a une monnaie stable. L'inflation est contrôlée. Le secteur privé emploie d'ores et déjà la majorité de la population active. Un marché vibrant et novateur continue de croître. Après quatre années d'un déclin dramatique, le niveau de vie s'est stabilisé, bien qu'il reste encore assez bas. Un environnement juridique attrayant a été mis en place pour les investissements étrangers.

Nous attachons une grande valeur à l'assistance bilatérale et multilatérale apportée au processus d'édification de la démocratie et aux réformes de marché. L'intérêt de l'Occident et l'attention qu'il porte aux démocraties restaurées d'Europe centrale sont vitales, non seulement pour nous qui sommes bénéficiaires d'une telle assistance, mais pour l'avenir d'une Europe unifiée. Aujourd'hui, l'avenir de l'Ouest ne peut plus être considéré séparément de l'évolution des événements à l'Est.

Nous bénéficions d'une coopération fructueuse avec l'Estonie et la Lettonie, nos plus proches voisins, dont nous partageons l'histoire et le sort. Pendant l'année en cours, un organe permanent, le Conseil balte des ministres, a été institué. Mais de la manière dont nous entrevoyons l'avenir, cela ne suffira pas. Si les pays baltes doivent devenir des membres intégrés de l'Europe, la création d'un visa commun et d'un espace commun ne sera alors qu'un premier pas. Il est impératif que nos politiques étrangère et de défense soient encore plus étroitement coordonnées et que nous harmonisions notre législation conformément aux normes de l'Union européenne.

Je crois que tous les pays de notre région se trouvent face à des possibilités nouvelles grâce à la création, il y a un an environ, d'un autre organe de coopération, à savoir le Conseil des États de la mer Baltique. Cette région détient un grand potentiel. Elle comprend des pays grands et petits, des pays économiquement forts et d'autres moins développés que séparait, jusqu'à tout récemment, la ligne de front de la guerre froide.

Les États de la mer Baltique sont unis par leurs nombreux objectifs communs autant que par leurs problèmes. Malheureusement, nous venons également de subir une tragédie commune. Je tiens à exprimer mes profondes condoléances aux gouvernements des pays voisins et à tous ceux qui pleurent des êtres chers disparus dans la catastrophe qui vient de frapper le car-ferry *M. S. Estonia*.

En parlant de nos voisins, je me dois aussi de mentionner nos relations avec le Bélarus. Nous sommes encouragés par les nouvelles possibilités de conclure un traité sur les relations entre nos deux États. La signature d'un tel traité renforcera encore le principe si apprécié de nos nations, à savoir les relations de bon voisinage.

La Lituanie attache une importance particulière à ses relations avec la Russie. En tant que voisins, nous suivons avec beaucoup d'intérêt, peut-être même davantage que

d'autres pays, le succès des réformes démocratiques et des réformes de marché de ce pays.

Aujourd'hui, les relations de la Russie avec la Lituanie et les autres États baltes reflètent la position actuelle de la Russie en ce qui concerne l'évolution de l'ordre européen, dans lequel les anciennes divisions disparaissent peu à peu. Nous voulons espérer que la nouvelle Russie respectera les principes du droit international et qu'elle ne fera pas obstacle à l'intégration des pays baltes dans des structures politiques, économiques et de sécurité européennes. Une telle attitude démontrerait clairement que les réformes démocratiques entreprises en Russie sont irréversibles et que de nouvelles lignes de division ne seront pas tracées en Europe. Elle permettrait de réaffirmer que la Russie ne cherche pas à s'isoler de l'Ouest et que, au contraire, elle a confiance en lui et cherche à coopérer avec l'Ouest sur un pied d'égalité.

Étant donné la situation géopolitique de la Lituanie et ses possibilités économiques, nous pouvons servir de pont entre l'Est et l'Ouest et nous sommes disposés à le faire. Mais je tiens également à souligner que nous n'accepterons jamais un avenir où nous ferions office d'État-tampon.

Il y a quelques jours, dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée, le Président russe, M. Eltsine, a déclaré qu'il était essentiel de rejeter le principe selon lequel un État peut imposer sa volonté sur des États plus faibles et d'édifier un nouvel ordre fondé sur le droit et la morale. J'exprime l'espoir que la Russie démocratique sera fidèle à une telle mission et qu'elle justifiera ainsi la confiance grandissante que la communauté internationale place en son avenir.

Il y a un an, je disais du haut de cette tribune que la Lituanie se féliciterait de mesures tendant à démilitariser progressivement le district de Kaliningrad. Aujourd'hui, je puis dire avec satisfaction que la Russie procède à la réduction de sa présence militaire dans la zone en question. La Lituanie, dont le territoire est traversé par une voie de transit vers cette enclave russe, n'est pas indifférente à l'avenir du district de Kaliningrad et de la minorité lituanienne qui y réside. Occupant une place unique sur la carte de l'Europe, ce territoire russe appelle une attention particulière. Il pourrait devenir la pierre angulaire de la sécurité et un partenaire économique intéressant ou, dans des conditions moins favorables, une source, voire un exportateur de menaces militaires et de troubles. La Lituanie se propose d'examiner les questions se rapportant au district de Kaliningrad dans le cadre du mécanisme de table ronde mis en place par le Pacte relatif à la stabilité européenne. Nous

escomptons que toutes les parties intéressées apporteront leur soutien à une telle initiative.

En concluant un Traité bilatéral fondamental avec la Pologne cette année, nous avons refermé un chapitre de notre histoire commune. Depuis le début des années 30 et l'apparition d'un conflit à propos de la capitale lituanienne de Vilnius, les relations entre nous ont été marquées par un affrontement déclaré, état de choses dont le souvenir plane encore dans les salles du Palais des Nations à Genève. Je suis persuadé que ce traité, qui reconnaît et confirme les frontières actuelles de nos pays, peut être considéré comme le rapprochement final entre la Lituanie et la Pologne. Alors que nous célébrerons l'avenir, Lituanais et Polonais seront en mesure de contribuer comme il se doit à une Europe en train de s'unifier.

Nous cherchons également à établir des liens plus étroits avec les autres pays d'Europe centrale. Nous partageons non seulement une histoire semblable, mais aussi des problèmes courants et des objectifs futurs. Je suis convaincu qu'une réunion des chefs d'État de toute l'Europe centrale dans un avenir très proche serait à l'avantage de nos pays. Une telle conférence nous permettrait de discuter de nos expériences communes en matière de réforme et de nos stratégies en vue de nous rapprocher de l'Union européenne.

La participation aux instances multilatérales et internationales offre à la Lituanie de nouvelles possibilités. Un nombre toujours croissant d'importantes décisions politiques sont prises aujourd'hui dans les organisations internationales. Une telle situation est particulièrement bénéfique pour les États petits et moyens.

La Lituanie estime que la garantie de sa sécurité, de sa stabilité et de son bien-être implique son intégration aux structures politiques, économiques et de sécurité de l'Europe. La Lituanie a toujours fait partie intégrante de la civilisation et de la culture européennes. Nous n'avons jamais perdu notre héritage européen. Récemment séparés du monde pendant 50 ans, nous avons conservé malgré tout nos racines. Notre objectif reste de devenir membre de l'Union européenne. Nous avons déjà conclu un accord de libre-échange avec l'Union, qui doit entrer en vigueur l'année prochaine. Nous pensons également signer bientôt un accord de membre associé avec l'Union.

L'intégration à l'Union européenne ne peut être considérée en dehors du cadre de l'élargissement de relations qualitativement nouvelles avec l'Union de l'Europe occidentale. La Lituanie est partenaire associée de cette organisation de défense qui prend de plus en plus d'importance.

Nous pensons qu'un renforcement du rôle de l'Union de l'Europe occidentale serait à la fois logique et nécessaire.

Je suis convaincu également que la sécurité et la stabilité de mon pays et de la région exigent une coopération plus étroite avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). La Lituanie a déposé une demande officielle d'admission à cette organisation, et nous continuerons à oeuvrer résolument pour atteindre cet objectif. Sa participation au programme de Partenariat pour la paix offre de nouvelles possibilités à la Lituanie de coopérer aux efforts entrepris, de concert avec l'Europe, les États-Unis et le Canada, pour prévenir les conflits et maintenir la paix. Nous espérons sincèrement que notre participation active, ainsi que celle d'autres États de l'Europe centrale, au programme de Partenariat, aura une influence positive sur l'expansion de l'OTAN.

L'expansion de l'OTAN vers l'est ne représente un danger ou une menace pour aucun État européen. Il n'y a pas lieu, je crois, pour la Russie de craindre l'isolement. Nous nous félicitons de l'adhésion de la Russie au Partenariat pour la paix et espérons que sa participation à ce programme contribuera à renforcer la confiance mutuelle et la stabilité.

Je voudrais évoquer également plusieurs préoccupations à caractère plus mondial, dont le poids et l'urgence sont particulièrement ressentis par les pays en transition. Nos craintes, justifiées, sont amplifiées par l'écart qui ne cesse de s'accroître entre les pays développés et les pays en développement. Peut-on véritablement parler d'une Europe stable lorsque le salaire horaire d'un ouvrier de l'Union européenne représente l'équivalent d'une journée de salaire en Europe centrale et d'un mois de salaire dans certains pays d'Europe orientale? Si cette tendance regrettable persiste, une vague de découragement et d'instabilité risque de submerger toutes les barrières.

Les jeunes démocraties d'Europe centrale et orientale font face aux dangers que représentent le crime organisé, la migration illégale et le trafic de stupéfiants et, plus effroyable encore, celui des matières nucléaires. Il s'agit là des conséquences négatives regrettables du fait que nous avons rejoint le monde; sans l'expérience nécessaire, ces problèmes sont difficiles à affronter. Il nous faut une assistance coordonnée et concrète.

Nous vivons une période de grands changements, mais aussi dans un monde de grands contrastes. Alors que nous célébrons la transformation historique de l'Europe, les succès stupéfiants du processus de paix au Moyen-Orient et la fin de l'apartheid en Afrique du Sud, nous continuons également d'être témoins de tragédies et de conflits dans le monde entier.

Les efforts que déplore la communauté internationale par le biais de l'Organisation des Nations Unies n'obtiennent pas toujours les résultats souhaités. La principale raison en est l'incapacité d'adopter des mesures décisives. C'est particulièrement manifeste lorsque deux grands pays sont pour une raison quelconque entraînés dans des conflits locaux, qui engendrent des heurts dans leurs intérêts mondiaux. Dans ces cas, il devient difficile d'éliminer en temps utile les tensions accumulées. Si nous ne pouvons pas éviter un conflit, l'arrêter et le réduire devient difficile et prend beaucoup de temps, situation qui entraîne souvent la mort de Casques bleus dans l'exécution de leur mission de paix. Il est crucial d'unir nos forces pour améliorer le mécanisme de prévention des conflits. À cet égard, nous soutenons l'initiative prise par l'Allemagne et les Pays-Bas pour améliorer les relations de coopération entre les Nations Unies et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Chaque État doit contribuer de manière concrète à la création d'un monde pacifique et stable. Ce doit être là une responsabilité partagée par tous. Il ne serait pas approprié qu'un pays ou un autre cherche à satisfaire ses propres intérêts ou à élargir sa sphère d'influence sous le couvert de missions de maintien de la paix. Il existe des principes qui doivent être suivis à cet égard, à savoir ceux des Nations Unies et de la CSCE. Ces principes, à mon avis, doivent s'appliquer à tous les pays, y compris à la Fédération de Russie. Nous ne pouvons accepter de permettre à des pays de réaliser des missions de maintien de la paix dans un espace géographique quelconque sans le consentement des parties au conflit ou sans un mandat international justifié. Je tiens à souligner ma conviction que les principes du droit international doivent être respectés par tous les États, petits et grands.

Avec la fin de la guerre froide et la propagation de la démocratie, les anciennes divisions mondiales commencent à disparaître. Il est vital que ce processus continue. Ceux qui pensent qu'une nouvelle définition des sphères d'intérêt peut amener la stabilité dans le monde se trompent. Ayant

connu les conséquences de telles divisions d'influence, nous pouvons témoigner du fait que cela ne peut qu'entraîner de nouveaux conflits et de nouveaux troubles.

L'Organisation des Nations Unies revêt une importance particulière pour les petits et moyens États — en d'autres mots, la majorité des pays. Ces États sont les premiers à souffrir lorsque l'instabilité et la méfiance réciproques s'installent dans le monde. Dans un monde anarchique fondé sur les principes d'un ordre ponctuel, les petits États sont les premiers à devenir victimes d'intérêts plus vastes. Les petits États subissent très douloureusement les effets négatifs des changements mondiaux; ce sont eux qui sont véritablement les États de première ligne. Il suffit de regarder la première page des journaux du monde entier. La Bosnie, le Rwanda, le Tadjikistan — tous ces États sont de petits États qui continuent de lutter contre un héritage historique tragique.

En même temps, une fois leur sécurité garantie, les petits États se développent rapidement et peuvent apporter leur contribution à la communauté internationale. Je m'en tiens fermement aux remarques que j'ai faites dans cette salle l'année dernière, à savoir que :

«L'avenir d'un monde plus intégré réside dans la démocratie et l'individualité de nations libres.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, séances plénières, 7e séance, p. 14*)

Cette individualité et cette diversité ne doivent pas nous diviser. Bien au contraire, elles ne peuvent que nous enrichir.

La Lituanie est devenue Membre de l'Organisation des Nations Unies il y a trois ans. Jusqu'à présent, la Lituanie a peut-être bénéficié passivement de l'assistance et de la sécurité inhérentes à cette qualité de Membre. Aujourd'hui, la Lituanie cherche à contribuer activement aux entreprises de la communauté internationale pour renforcer la sécurité et la stabilité dans le monde entier.

De concert avec l'Estonie et la Lettonie, la Lituanie est en train de constituer un bataillon balte de maintien de la paix qui, dans un avenir très proche, deviendra pleinement opérationnel. Avec le consentement du Parlement lituanien, un groupe de soldats de la paix lituaniens, servant dans les rangs d'un bataillon danois plus important, fait aujourd'hui partie de la Force de protection des Nations Unies stationnée en Croatie. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier le Danemark et les autres pays qui ne cessent de nous prêter assistance dans la création d'unités de maintien de la

paix lituaniennes et baltes. À l'avenir, dans les limites de ses capacités financières, la Lituanie continuera à participer à de telles missions de maintien de la paix ou humanitaires des Nations Unies.

Avec l'augmentation du nombre des Membres de l'ONU, la gamme de questions que nous sommes amenés à examiner dans le cadre des Nations Unies s'est également élargie, entraînant pour l'Organisation de nouvelles responsabilités et de nouvelles exigences. Il est très important que la communauté internationale soit convenablement représentée au Conseil de sécurité. Par conséquent, la Lituanie est favorable aux propositions qui tendent à augmenter le nombre des membres du Conseil et à créer de nouveaux sièges permanents et non permanents. L'un des principaux moyens d'assurer la stabilité internationale est de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales ainsi que leur développement et leur défense. C'est bien sûr dans le cadre des Nations Unies que les premiers documents internationaux historiques sur les droits de l'homme ont été adoptés.

Nous pensons que la création du Haut Commissariat pour les droits de l'homme est une décision opportune. Le Haut Commissaire doit assurer la coordination d'ensemble des activités des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Le monde a clairement besoin d'une institution qui puisse rapidement et efficacement rendre compte de toutes les atteintes aux droits de l'homme, en particulier celles qui présentent le danger de se transformer en un conflit prolongé. Ce type de rapport est de nature à renforcer la politique de la diplomatie préventive.

La Lituanie continue d'avancer sur la voie difficile de la réforme, en maintenant un indice de développement humain relativement élevé puisque le rapport de 1994 du Programme des Nations Unies pour le développement concernant le développement humain la situe à la vingt-huitième place. Nous sommes tout à fait conscients des circonstances particulières auxquelles on doit ce rang élevé et du fait qu'il a été calculé à partir de statistiques assez déformées concernant le produit national brut. Malheureusement, l'utilisation de ces chiffres déformés a conduit à des contributions excessives aux Nations Unies et à une réduction de l'assistance fournie.

Simultanément, la Lituanie, comme d'autres pays d'Europe centrale, est, contre toute attente, parvenue à un niveau de développement élevé dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. Cela se reflète également dans l'indice de développement humain. Cet état de choses revêt une double aspect. Étant donné que la

Lituanie ne peut pas financer efficacement de tels domaines avec ses propres ressources, un déclin général est inévitable. Cependant une autre possibilité demeure : avec l'aide des Nations Unies et d'autres organisations, ce déclin peut être stoppé dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. Si les fondements existants sont préservés, la relance dans les domaines économique et social suivra d'autant plus rapidement. Adopter cette deuxième solution serait moins coûteux et plus efficace que permettre un effondrement du système.

Comme d'autres pays à économie anciennement planifiée, la Lituanie a hérité de technologies néfastes pour l'environnement. Malgré le changement politique et économique auquel nous avons assisté, le rétablissement dans nos pays d'un environnement équilibré demandera plusieurs années et des ressources financières importantes.

En tant que pays doté d'une puissante usine de production d'énergie nucléaire, la Lituanie est particulièrement préoccupée par la sécurité nucléaire. À ce propos, je tiens à remercier particulièrement la Suède et les autres partenaires d'Europe occidentale de l'assistance qu'ils fournissent pour accroître la sécurité de notre programme d'énergie nucléaire.

La Lituanie se félicite de l'attention accrue accordée par les organisations écologiques internationales aux problèmes de notre région. Je suis certain que des efforts conjugués peuvent produire des résultats beaucoup plus tôt que nous ne l'avions imaginé au départ. Mais, pour cela, nous devons avoir l'assurance que l'assistance fournie par les Nations Unies ne sera pas réduite. Le transfert de technologies et de savoir-faire écologiquement sains revêt pour mon pays une importance particulière. Une civilisation écologiquement consciente, tel doit être l'objectif de notre époque.

Si la communauté internationale ne fournit pas l'assistance et la coopération nécessaires, la situation dans notre région risque d'empirer. Les pays d'Europe centrale et orientale reçoivent une faible part de l'assistance technique dispensée par les Nations Unies, mais cette aide est employée efficacement dans notre région et avec des résultats tangibles.

À cet égard, je me félicite des réformes engagées par le Secrétaire général. Nous voyons dès à présent les premiers résultats de la restructuration, et nous sommes satisfaits des progrès réalisés. Nous sommes particulièrement encouragés par les mesures prises pour renforcer le principe de la responsabilité en matière de gestion et de

direction au sein du Secrétariat, de même qu'en ce qui concerne la simplification et la rationalisation des mécanismes de prise de décisions. La Lituanie appuie pleinement le nouveau Bureau des services de contrôle interne et lui promet son entière coopération.

Je voudrais également attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que la Charte des Nations Unies contient encore des notions obsolètes concernant les États ennemis. Ce sont des vestiges de la seconde guerre mondiale. Je pense donc que les Articles 53 et 107 de la Charte devraient être modifiés.

Un des événements internationaux les plus importants enregistrés cette année a été la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est tenue récemment au Caire. L'année prochaine, les Nations Unies poursuivront leur tradition de réunions transcontinentales. Le Sommet mondial sur le développement social de Copenhague nous fournira l'occasion de placer les préoccupations des peuples au centre de la politique sociale. Cela est particulièrement important pour les pays dont l'économie est en période de transition et dont la population doit supporter le poids d'un changement économique social et politique rapide.

La Conférence mondiale sur les femmes, qui doit avoir lieu à Beijing, traitera de la question essentielle de savoir comment, à une époque de changements impressionnants, les hommes et les femmes peuvent travailler ensemble à l'édification d'un monde pacifique où l'égalité et l'harmonie deviendront la norme et la réalité de la vie.

Au début de mon intervention, j'ai dit que la roue du développement humain était soutenue par cinq principes fondamentaux. Aujourd'hui, il est évident que le moment est venu de prendre des décisions. Cette roue, ou bien tournera lentement mais sûrement grâce aux efforts de tous et nous conduira vers des sommets de progrès toujours plus hauts, ou bien cessera de tourner et alors commencera inexorablement un retour en arrière vers le chaos et la barbarie.

Alors que l'humanité approche d'un nouveau millénaire, nous ne devons pas permettre que la roue cesse de tourner. Cela exige une action collective de tous les États et de tous les peuples. C'est pourquoi nous devons toujours nous rappeler qu'il n'existe aujourd'hui dans le monde aucune organisation qui puisse égaler l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est de l'autorité, de la longévité, du dynamisme et de la vitalité.

Ce que des nations, des Etats ou des continents divisés ne peuvent accomplir seuls, ils peuvent l'accomplir, et l'accompliront ensemble en tant que Nations Unies. J'en suis convaincu, car il n'y a pas d'autre possibilité.

**Le Président** : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Lituanie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Algirdas Mykolas Brazauskas, Président de la République de Lituanie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

### **Allocution de M. Rafael Caldera, Président de la République du Venezuela.**

**Le Président** : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Venezuela.

*M. Rafael Caldera, Président de la République du Venezuela est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Venezuela, S. E. M. Rafael Caldera, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Caldera** (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom du Gouvernement et du peuple vénézuéliens, je vous félicite, Monsieur le Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pendant sa quarante-neuvième session. Je suis certain que, sous votre direction, cette importante session contribuera à faire avancer résolument la tâche capitale confiée à l'Organisation : la recherche incessante de la paix.

J'ai également le plaisir de rendre hommage au Secrétaire général M. Boutros Boutros-Ghali, dont la direction intelligente et compétente a fait naître de nouveaux espoirs dans le monde alors que nous nous apprêtons à entrer dans un nouveau millénaire et que s'offre à nous un horizon plein d'espoirs mais non exempt de préoccupations.

Le XXe siècle, qui touche à sa fin, a été le théâtre d'événements très importants pour l'humanité. Deux guerres mondiales, causant des pertes humaines ainsi que matérielles, économiques et culturelles immenses ont montré à quel point l'homme était capable de détruire, et surtout de se

détruire. La carte politique du monde a changé plusieurs fois, avec les conséquences que l'on pouvait prévoir.

La science et la technique ont fait des progrès remarquables. La découverte des antibiotiques a ouvert à la chirurgie des possibilités insoupçonnées. Les chirurgiens ont fait du corps humain un terrain d'innombrables interventions capables de corriger les défauts de la nature ou les traumatismes provoqués par des facteurs inhérents à une société toujours plus complexe. L'espérance de vie ne cesse d'augmenter, et les terribles endémies qui faisaient autrefois d'innombrables victimes ont pratiquement totalement disparu.

Les communications sont l'aspect le plus prodigieux de ce siècle. Le XXe siècle a été l'époque de la radiodiffusion et de la télévision. Les événements importants qui se produisent où que ce soit dans le monde sont immédiatement connus dans les endroits les plus reculés. Le téléfax a mis au rebut le courrier et supplanté le télégramme et le télex. C'est essentiellement grâce aux communications que les habitants de la planète se rendent compte de plus en plus qu'ils font partie intégrante d'une seule et vaste communauté de nations.

Par la force des choses, l'ordre institutionnel a essayé de se mettre au diapason de la marche rapide et inéluctable des événements. Les normes juridiques, nationales et internationales évoluent sans cesse. Les notions fondamentales de nationalité et de souveraineté sont soumises à examen et on s'emploie à trouver des formules permettant de concilier les valeurs imprescriptibles et auxquelles on ne saurait renoncer et les exigences de la communauté supranationale. Parmi ces valeurs figurent l'autodétermination des peuples et la non-intervention, inscrites dans le Préambule de notre Constitution. Conformément à ce qui précède, le Venezuela continue d'être prêt à favoriser de façon pacifique l'élargissement de la démocratie à tous les peuples de la terre, et, particulièrement, à notre continent. C'est pourquoi nous avons appuyé l'effort tendant à permettre aux pays latino-américains qui en sont privés de jouir à nouveau d'un système démocratique, pays dont le sort nous préoccupe à juste titre pour des raisons historiques et d'affinité spirituelle. Pour la même raison, le Venezuela n'a cependant pas donné son appui à l'intervention militaire en Haïti, et ce malgré l'appui multilatéral et institutionnel prêté à ce pays par l'ONU.

D'autre part, les processus d'intégration régionale gagnent du terrain dans des domaines de plus en plus variés et se font profondément sentir dans l'exercice même des droits de chaque peuple. Ce processus avance de façon

accélérée vers les objectifs d'intégration au monde entier et à l'hémisphère. Pour les Latino-Américains, le bicentenaire d'Antonio José de Sucre, le jeune homme qui a affirmé notre indépendance à Ayacucho, est une excellente occasion de réaffirmer les liens indestructibles de notre solidarité. À notre avis, la prochaine réunion de chefs d'État et de gouvernement de l'hémisphère, convoquée par le Président des États-Unis, sera l'occasion de renforcer, sur le continent et dans le monde, un système réellement démocratique que nous espérons voir assorti de l'engagement de lutter sans répit contre la pauvreté et d'un accord permettant d'éliminer véritablement la corruption.

L'Organisation des Nations Unies a réussi à éviter la plupart des obstacles qui ont provoqué l'échec de son prédécesseur, la Société des Nations. L'année prochaine, elle célébrera ses 50 premières années d'existence, durant lesquelles, au milieu des contradictions et des déceptions, elle a fourni une instance irremplaçable de dialogue ininterrompu, dans toutes les langues et les registres les plus divers. Elle n'a jamais cessé de faire des progrès et s'est montrée disposée à effectuer les changements structurels qu'exige la dynamique de notre époque. C'est pourquoi nous espérons d'autres changements, tels que l'élargissement de la composition des membres permanents du Conseil de sécurité, où le Brésil aurait sa place. L'Amérique latine est en droit d'occuper cette position en raison de sa vigueur spirituelle et parce qu'elle a toujours été un partisan de la liberté et de l'amitié entre les peuples.

Malgré les progrès réalisés, il est impossible toutefois de nier que nous sommes encore très loin d'une paix universelle stable, d'une coexistence harmonieuse entre les différents États, d'un niveau de vie qui permette aux secteurs sociaux des divers continents de mener une existence humaine et digne, et d'un niveau satisfaisant d'équité d'équité au plan mondial dans les relations sociales.

Le combat pour les droits de l'homme s'est élargi de façon notable et des traités internationaux ont été conclus qui placent leur défense au-dessus des frontières. Mais le droit de l'homme élémentaire, le droit à la vie, le droit au travail, le droit à la nourriture suffisante pour mener une existence saine est loin d'être assuré pour une partie considérable de l'humanité.

L'événement international capital qui s'est déroulé récemment au Caire, la Conférence sur la population et le développement, semble avoir eu comme toile de fond la conviction qu'on ne pourra garantir le développement — conçu comme la participation de tous les hommes et de toutes les femmes au processus économique et social — si

la population continue d'augmenter. Car il semblerait que l'on n'ait pas encore trouvé la façon d'assurer à chaque être qui naît, comme cela est indispensable, les moyens de mener une vie digne. Dans mon pays, au début du siècle encore, au milieu d'une pauvreté et d'un retard manifestes, on disait que tous les enfants, en naissant, «portaient leur arepa sous le bras» — l'«arepa» est un pain de maïs, ingrédient populaire indispensable à la nourriture quotidienne. Aujourd'hui ce refrain a disparu du parler populaire.

Malgré les immenses répercussions des événements qui ont fait suite à la chute du mur de Berlin, nous ne sommes pas arrivés à la paix. Alors que les coeurs se préparaient à vibrer avec émotion à l'annonce de la paix universelle, la guerre du golfe Persique est venue nous sortir de ce rêve. Les conflits récents dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda, pays pourtant si différents, ont réveillé des vestiges de barbarie que l'on croyait disparus. Des conflits religieux et des rivalités ethniques que l'on pensait définitivement révolus sont réapparus avec une animosité incroyable. Ces événements nous remettent en mémoire l'exégèse biblique d'un Latino-Américain illustre qui jouissait d'un grand prestige aux Nations Unies, le Péruvien Víctor Andrés Belaúnde, qui affirmait que la société portait le poids d'une malédiction implicite que le Créateur lui avait imposée en le chassant du paradis terrestre :

«Homme, tu n'as pas voulu que je te gouverne : désormais, tu te gouverneras toi-même.»

L'ONU est confrontée à un défi permanent, la recherche de la paix. Il est évident que celle-ci ne saurait être obtenue exclusivement par des discussions politiques et des négociations diplomatiques; encore moins par le simple recours à la force. Il a été dit bien souvent, et par des voix très autorisées, que la paix est le fruit de la justice, c'est-à-dire qu'à moins d'atteindre un certain degré de justice, la paix souhaitée restera hors de portée.

C'est ainsi que l'avaient entendu les négociateurs de Versailles, à la fin de la première guerre mondiale, lorsqu'ils ont inscrit dans leur Traité de paix une clause extensive consacrée au Bureau international du Travail (BIT) et inspirée par la justice sociale. Mais il est incontestable que l'exigence de justice s'étend bien au-delà des conventions et des recommandations internationales en matière de travail, et qu'elle revêt donc de plus en plus d'urgence.

Le processus accéléré de mondialisation auquel nous assistons aujourd'hui ne peut être ni remis en cause, ni arrêté. Les mesures prises dans ce sens sont dictées par l'état du monde actuel et les exigences liées à l'avenir



immédiat et à moyen terme. La conclusion de l'Uruguay Round et la création de l'Organisation mondiale du commerce constituent incontestablement un progrès pour l'humanité. Les accords bilatéraux et multilatéraux réalisés sur tous les continents ont été et continuent d'être des facteurs de progrès qui encouragent la création et l'échange de richesse. Néanmoins, il est essentiel d'introduire dans les relations entre États des instruments qui veilleront à ce que les échanges commerciaux ne dégénèrent pas en une lutte économique à mort. Il est inapproprié d'introduire dans les relations sociales la notion de lutte pour l'existence dans le sens que la nature elle-même finit par imposer, par le biais de cette lutte, la survie des plus capables : en d'autres termes, la prédominance absolue des plus forts et la disparition des plus faibles. Accepter ce principe équivaudrait à un délit de lèse-humanité.

Force est de reconnaître que l'Organisation des Nations Unies et ses importants organismes subsidiaires se sont efforcés d'alléger les souffrances et de pallier les insuffisances des groupes humains dont les conditions de vie sont en deçà de ce qui est considéré comme humainement tolérable. Il est encourageant de noter que des institutions qui sont en relation directe avec l'ONU, telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, conviennent de la nécessité d'accorder la plus haute priorité à la lutte contre la pauvreté. Il n'est toutefois pas suffisant de fournir une aide humanitaire à ceux qui en ont le plus besoin. Il est indispensable d'offrir aux nations les conditions qui leur sont nécessaires pour permettre à tous leurs habitants d'être efficacement compétitifs et d'assurer leur survie et leur progrès.

S'il est vrai que les mesures de libéralisation économique dans les pays les moins développés ont eu des incidences positives sur le plan macro-économique, on constate en même temps dans certains pays qui mettent en avant avec satisfaction les progrès économiques spectaculaires qu'ils ont enregistrés une augmentation croissante du nombre de personnes se trouvant en situation de pauvreté et, ce qui plus angoissant encore, de pauvreté profonde, voire absolue.

Je partage l'aspiration du Président de la Colombie à un nouveau modèle de développement pour nos pays, un «modèle de remplacement», il l'a dit devant ce même auditoire, lorsqu'il a proposé l'avènement

«d'un citoyen nouveau, d'un citoyen plus productif sur le plan économique, plus participatif sur le plan politique et plus solidaire sur le plan social.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, séances plénières, 5e séance, p. 7*)

Mon pays, le Venezuela, a fait face, ces dernières années, à une situation économique difficile et à un climat social préoccupant. Nous ne pouvons nier que la faute nous en incombe en grande partie. De graves erreurs commises dans la conduite des affaires de l'État et le fléau de la corruption sont les principales causes de la crise grave que nous avons traversée. Mais des facteurs extérieurs ont aussi joué. Je n'entends pas faire ici le procès du passé. Comme je m'y suis engagé vis-à-vis de mon peuple, je dois trouver les moyens de restaurer la confiance qui est indispensable si l'on veut que les générations futures puissent, grâce à leur formation et à leur travail, tirer pleinement parti des possibilités offertes par le pays. De graves problèmes institutionnels, comme le procès instruit contre deux anciens Présidents de la République, dont l'un a été suspendu alors qu'il était en fonctions, ont trouvé un règlement dans le cadre du système juridique et dans le strict respect de la Constitution. Le comportement de la population a été tout à fait exemplaire. Les ressources naturelles que nous devons à la Providence et les perspectives favorables offertes par nos ressources humaines — notre peuple, qui a toujours fait la preuve de son intelligence, de son audace créative et de son courage face au danger — nous incitent à l'optimisme. Nous savons que c'est en nous-mêmes que nous devons puiser les éléments indispensables pour gagner la bataille du développement, dans laquelle nous sommes profondément engagés. Nous avons présenté un programme de stabilisation et de redressement économiques largement accepté, qui définit une orientation viable et claire en vue de l'élimination définitive de la crise. Toutefois, il est de notre devoir d'attirer l'attention des instances internationales, et plus particulièrement de cette instance mondiale, sur la nécessité d'offrir de nouvelles perspectives d'ouverture favorables de façon que nos efforts, loin d'être inutiles, aboutissent et contribuent à l'instauration d'un avenir meilleur pour l'humanité.

Par exemple, lorsqu'on envisage la nécessité d'intensifier les relations commerciales sur le plan mondial, nous exigeons la garantie de pouvoir accéder aux marchés des pays développés, où sont parfois appliqués des mécanismes

habilement utilisés pour éliminer notre concurrence. Nous souscrivons à la proposition de protéger l'environnement pour le bien des populations du monde, et nous sommes tout à fait disposés à y contribuer. Mais nous tenons à souligner que, plus d'une fois, la lutte écologique en faveur d'un environnement sain a été hypocritement utilisée pour empêcher les pays en développement de pénétrer dans les marchés des pays riches. En outre, nous estimons que le transfert de technologie doit être large et authentique, sinon le fossé qui nous sépare des pays développés, et qui s'élargit d'année en année, finira par être insurmontable et conduira à une division nette et douloureuse entre deux parties de l'humanité, avec les conséquences imprévisibles mais certainement désastreuses que cela risque d'avoir.

L'accès au capital est une exigence qui s'accroît à mesure que la révolution technologique rend les processus productifs plus intensifs en termes de capital et moins intensifs en termes de travail, et la juste rémunération des matières premières, lesquelles constituent la principale contribution des pays sous-développés au commerce international et qui perdent constamment de leur valeur en termes de produits finis, doit s'effectuer dans des conditions d'équité, en protégeant les producteurs qui sont souvent contraints d'accepter des clauses qui sont rien de moins que des contrats d'adhésion. Cette lutte pour obtenir de meilleurs prix pour les matières premières, lesquelles sont presque toujours soumises aux conditions imposées par les pays consommateurs sans une réelle participation du producteur, et l'établissement de conditions raisonnables pour des prêts internationaux, font partie intégrante de la lutte pour la justice, inséparable de la lutte véritable pour la paix.

Le problème de la dette extérieure du monde en développement est loin d'être résolu. Certes, des négociations portant sur la restructuration ont provisoirement allégé le lourd fardeau que constitue la dette des pays débiteurs, mais à mesure qu'approchent les échéances, le fardeau de la dette devient chaque année de plus en plus intolérable pour ceux qui l'assument.

Dans mon pays, concrètement, le service de la dette pour l'année prochaine représente 35 % du budget national, et cette tendance ne fera que s'aggraver dans les prochaines années. Avec la baisse des prix de notre principal produit d'exportation, il devient de plus en plus difficile de répondre aux besoins essentiels de la population. Nous n'avons pas — et n'avons jamais eu — l'intention de ne pas honorer nos engagements. Nous sommes décidés à les honorer, mais nous pensons que cette question ne saurait rester absente du dialogue international et qu'il faut s'efforcer de

rechercher une voie élargie, ouvrant de véritables horizons de justice et de paix.

J'estime qu'en nous rapprochant du début de la seconde moitié du premier centenaire de l'Organisation des Nations Unies, l'objectif fondamental de l'ONU doit être orienté vers la recherche de la justice dans les relations entre les peuples.

La justice sociale a été l'une des conquêtes les plus importantes de ce XXe siècle qui est sur le point de s'achever. Elle exige que chaque individu, que chaque groupe, fasse ce qui est nécessaire pour le bien commun. Mais au-delà des égalités mathématiques de la justice commutative, elle exige que chacun apporte sa contribution en fonction de ses capacités pour réaliser les objectifs de la communauté. Cette notion ne s'est pas encore imposée sur la scène internationale. Il y a eu, certes, de petites concessions en faveur des pays les plus démunis, mais une franche orientation vers la poursuite du bien commun universel fait toujours défaut. Bien entendu, les sujets ne doivent pas seulement être les États. L'Organisation mondiale du Travail (OIT) ayant ouvert sa porte, les organismes internationaux ont également ouvert la leur à des entités non investies d'autorité. Les grandes entreprises économiques internationales, qui détiennent et exercent le véritable pouvoir, doivent participer à l'orientation des programmes de recherche de la paix par l'application de la justice — de la justice économique, en ce qui les concerne — et du respect de la souveraineté des États, grands et petits.

Ceux qui aiment la liberté, ceux qui ont lutté en dépit des coûts et des sacrifices pour l'instaurer, ceux qui placent la démocratie et le respect des droits de l'homme en tête de leurs objectifs, ceux qui aspirent sincèrement à l'amitié et à l'entente féconde entre toutes les nations, ceux qui ont foi dans le dialogue et qui soutiennent résolument les activités des Nations Unies pour l'encourager, souhaitent que l'ONU adopte une attitude ferme pour que la quête de justice — je ne me lasserai jamais de le répéter — soit la tâche prioritaire dans l'édification de la paix.

Si la paix est notre but, oeuvrons pour que la justice lui serve de point d'appui. C'est ainsi que nous atteindrons l'idéal que notre Libérateur Simon Bolivar plaçait en tête des objectifs du meilleur système de gouvernement : «La plus grande somme de bonheur possible». En d'autres termes, le bonheur pour tous.

**Le Président** : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Venezuela de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Rafael Caldera, Président de la République du Venezuela, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président :** Le premier orateur dans le cadre du débat général est le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Cambodge, S. A. R. le Prince Norodom Sirivudh. Je lui donne la parole.

**Le Prince Norodom Sirivudh (Cambodge) :** Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, en cette occasion solennelle, de vous adresser, au nom de la délégation cambodgienne, nos plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale de l'ONU en cette quarante-neuvième session.

Le choix porté sur votre personne, à cet égard, est très significatif, car il honore, non seulement vos qualités de diplomate avisé des questions internationales, mais également l'action inlassable de la Côte d'Ivoire, votre glorieux pays, en faveur de la paix.

Il me plaît énormément de saisir cette occasion pour exprimer à votre prédécesseur, S. E. Samuel R. Insanally, notre satisfaction pour la manière exemplaire dont il a présidé, l'année passée, les travaux de notre auguste Assemblée.

Nos félicitations s'adressent également au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les nombreux efforts qu'il ne cesse de déployer au service de la paix et de la sécurité dans le monde, depuis qu'il est à la tête de notre organisation. Le Royaume du Cambodge lui réaffirme son ferme soutien.

*(L'orateur poursuit en anglais — interprétation)*

C'est pour moi une fierté particulière que de me trouver ici en tant que représentant du Royaume du Cambodge. Le Gouvernement royal dirigé par le premier Président S. A. R. le Prince Norodom Ranariddh, et le second Président, M. Samdech Hun Sen, a été instauré en tant que gouvernement légitime du Cambodge il y a un peu plus d'un an, le 24 septembre 1993, grâce à la perspicacité, à la générosité et au courage des Membres de l'Organisation des Nations Unies et grâce à la bravoure du peuple cambodgien, qui a choisi, par la voie d'élections organisées sous l'égide des Nations Unies, une démocratie libérale, forgeant la

réconciliation nationale sous la haute conduite de S. M. le Roi Norodom Sihanouk.

Je suis venu ici aujourd'hui pour représenter le peuple cambodgien et exprimer notre plus sincère gratitude aux Membres de l'Organisation des Nations Unies pour le merveilleux cadeau de liberté qu'il nous ont offert. Après 23 années de guerre, le Cambodge est maintenant en paix et en mesure de commencer à évoluer vers le développement, la justice sociale et la prospérité. Cela n'a pas été chose facile, car notre base financière reste très faible. Faisant partie du groupe des pays les moins développés, le Cambodge demeure l'un des pays les plus pauvres du monde, et une grande proportion de notre population est écrasée par le poids de la pauvreté. Mais, là encore, les Nations Unies sont à nos côtés. Les institutions de Bretton Woods nous aident à rétablir une base fiscale solide et les institutions spécialisées sont presque toutes intervenues pour aider au développement et renforcer nos institutions.

Dans le domaine économique, des progrès ont été enregistrés lors des dernières années. Selon le rapport de 1992, le taux d'inflation était alors estimé à 300 %; mais en 1993, il a chuté à 70 %. Cette année, notre monnaie locale est très stable : un dollar égale 2 500 riels. Les donateurs bilatéraux ont été également généreux, et alors que l'assistance a passé de la remise en état d'urgence à la reconstruction, des résultats commencent à être enregistrés. Malheureusement, les plus importantes des priorités du Gouvernement royal en matière de reconstruction et de développement rural traînent derrière d'autres types de développement. Les contraintes de distances, une infrastructure ruinée par deux décennies de guerre, et une révolte qui se poursuit ont entravé les efforts déployés; mais, au cours de sa deuxième année d'exercice, notre gouvernement, avec l'aide de nos amis s'occupera de ces questions. L'infrastructure peut être reconstruite, et notre roi, S. M. Norodom Sihanouk, est en train d'entamer une mesure de réconciliation avec les insurgés, qu'on appelle le groupe Khmer Rouge, lequel ne reconnaît pas les élections tenues sous l'égide des Nations Unies, continue de défier le gouvernement démocratique légalement élu, et surtout, a rejeté le cessez-le-feu proposé grâce aux efforts inlassables de Sa Majesté.

Permettez-moi de redire, au nom du peuple du Cambodge, notre profonde gratitude à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux donateurs bilatéraux qui, à titre individuel, ont soutenu de façon si généreuse l'effort de reconstruction dans notre pays par le biais de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions, ainsi que grâce aux contributions promises lors de la première et de la seconde réunions ministérielles du Comité intergouver-

nemental sur la reconstruction du Cambodge, tenues respectivement à Paris et Tokyo. Avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), nous avons élaboré à présent notre premier programme à l'échelle du pays, qui sera présenté au Conseil exécutif du PNUD le 6 octobre 1994. Le PNUD nous assiste également dans la réforme de l'administration civile au Cambodge. D'autres institutions spécialisées des Nations Unies réalisent également un excellent travail dans le pays. Citons parmi elles : le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que le Programme alimentaire mondial.

Le Cambodge a subi l'holocauste de la tyrannie, de l'invasion et des troubles internes. Notre Assemblée nationale est en voie de restaurer le Cambodge en tant qu'État juridique où les droits de l'homme, le pluralisme politique, la démocratie libérale et surtout la liberté d'expression sont respectés, comme le prévoit notre Constitution. À cet égard, nous avons été sensibles à l'appui et aux encouragements du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, dont l'étroite coopération avec le Gouvernement cambodgien nous a aidés dans notre tâche de rétablissement de l'ordre et de la confiance dans le pays.

Le Cambodge est le seul pays de la région à avoir demandé au Secrétaire général d'envoyer un représentant spécial chargé des droits de l'homme. Par rapport aux 20 années de guerre et de totalitarisme sous les précédents régimes, des progrès ont été réalisés. Nous apprécions également la visite précoce du Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, nouvellement nommé, l'Honorable José Ayala Lasso.

En raison de l'expérience tragique, qu'il a lui-même connue, le Cambodge comprend pleinement les souffrances ressenties par le peuple rwandais. Nous félicitons la communauté internationale pour son intervention au Rwanda et nous sommes heureux de voir que la situation est à présent stabilisée. Nous souhaitons tout particulièrement rendre hommage à la France pour sa rapide intervention, qui a contribué à mettre fin aux tueries et aux souffrances du peuple rwandais.

De même, le Cambodge souhaite appeler les factions rivales dans l'ex-Yougoslavie à mettre fin à leurs combats et à coopérer avec les Nations Unies. Le Cambodge connaît très bien le Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie, S.

E. M. Yasushi Akashi, et éprouve une grande admiration pour les efforts qu'il déploie pour rétablir la paix et la sécurité dans cette région troublée, efforts en lesquels mon pays place toute sa confiance.

Une nouvelle fois, sur la base de notre expérience de recours aux élections démocratiques comme catalyseur pour la paix, nous voulons féliciter le peuple d'Afrique du Sud et le nouveau gouvernement démocratique dirigé par le Président Nelson Mandela, pour leurs efforts visant à assurer le mieux-être des citoyens et le retour de l'Afrique du Sud dans le concert des nations.

Le Cambodge appuie sans réserve la Déclaration de Genève du 12 août 1994 entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée et espère qu'elle sera pleinement et sincèrement appliquée. Le Cambodge soutient fermement les aspirations profondes du peuple coréen vue d'une proche et entière réunification de son pays bien-aimé.

Le Cambodge a salué l'heureuse initiative de la communauté internationale sur la question d'Haïti, en vue d'éviter les effusions de sang et de permettre une transition sans heurt vers un gouvernement démocratiquement élu. Il appelle le peuple haïtien à oeuvrer en vue de la réconciliation nationale et du développement de son pays sous la direction de son président démocratiquement élu, Jean-Bertrand Aristide.

Nous souhaitons ardemment la fin des tueries absurdes en Afghanistan pour que le peuple afghan soit en mesure de retrouver une vie normale et de reconstruire et développer son pays déchiré par la guerre.

Nous saluons l'issue politique en Irlande du Nord et espérons que la paix et le bonheur reviendront bientôt dans ce beau pays.

La situation au Moyen-Orient nous a remplis de joie. L'Accord de paix entre Israël et le peuple palestinien est l'événement historique le plus encourageant de notre époque. Le récent accord entre Israël et la Jordanie est incontestablement un pas positif réel vers la paix, la sécurité et la stabilité dans cette région. Nous encourageons les autres à s'inspirer de cet exemple au bénéfice d'un monde de paix.

Le Cambodge est situé en Asie du Sud-Est, dans la région Asie-Pacifique. Dans notre action visant au développement et à la prospérité du Royaume, nous avons accueilli avec plaisir l'amitié des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui ont invité le

Cambodge à être pour la seconde fois hôte spécial lors de leur vingt-septième session ministérielle annuelle tenue à Bangkok en juillet 1994. C'est avec un grand enthousiasme que le Cambodge envisage d'être, en temps voulu, membre à part entière de l'ANASE. Nous serons particulièrement heureux de voir les 10 pays de notre sous-région se retrouver un jour au sein de la grande famille de l'ANASE. Cela constituera un développement positif pour l'harmonie et la sécurité de cette région du monde. L'ANASE a beaucoup fait pour le Cambodge durant les années difficiles que nous avons connues, et à cet égard, nous serons toujours reconnaissants à ses six distingués membres : le Brunéi, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. Le Cambodge se félicite également des développements positifs marquant la croissance continue de la Communauté économique de l'Asie et du Pacifique. Dans le cadre de l'utilisation des réalisations économiques des pays les plus prospères de notre région élargie comme tremplin pour une croissance plus forte, le Cambodge accorde une importance considérable à la paix et à la stabilité.

*(L'orateur poursuit en français)*

Outre les efforts incessants des autorités cambodgiennes pour faire renaître notre pays d'une situation désastreuse due aux 20 années de guerre, le Cambodge aspire à réintégrer la communauté internationale, en tant qu'État de droit.

La politique de neutralité et de coexistence pacifique préconisée par S. M. le Roi Norodom Sihanouk depuis la période du Sangkum Reastr Niyum, dans les années 50 à 70, demeure la clef de notre politique étrangère afin de promouvoir la paix et la stabilité dans la région Asie-Pacifique.

Le Cambodge s'est engagé sur le chemin du développement et de la paix pour assurer le bien-être du peuple cambodgien. C'est donc avec émotion que nous avons entendu l'Honorable Bill Clinton, Président des États-Unis d'Amérique, lancer son appel pressant au sujet de l'élimination finale des mines antipersonnel dans le monde, comme étant une condition *sine qua non* pour un développement et une paix durables. Notre peuple porte les marques de cette politique meurtrière, et un engagement sincère de la communauté internationale épargnera la vie d'hommes, de femmes et d'enfants innocents à travers le monde. Nous tenons à cette occasion à remercier profondément tous les pays donateurs pour leurs généreuses contributions au CMAC, le Cambodian Mine Action Center.

La globalisation des politiques nationales socio-culturelles ne peut s'effectuer harmonieusement qu'à travers une coopération étroite et sincère entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement.

De même, nous souhaitons rendre hommage à la communauté internationale pour son soutien au Comité international de sauvegarde des temples d'Angkor Wat, notamment le précieux travail de l'UNESCO et de l'École française d'Extrême-Orient. Les temples d'Angkor Wat, une des sept splendeurs du monde, ont été inscrits au patrimoine commun de l'humanité.

Le Cambodge est aussi concerné par les questions d'environnement, et il se joindra à la signature de l'accord contre la désertification, à Paris.

Le Cambodge salue la venue du Sommet mondial pour le développement social, à Copenhague, et de la Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing, l'année prochaine. Nous accordons une attention particulière au développement de nos ressources humaines en raison de ses implications dans le processus de stabilisation sociale. Le Cambodge participera activement aux travaux de ces sommets.

Le Cambodge se réjouit de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et a déjà créé un comité national afin de participer aux diverses manifestations l'année prochaine.

Avant de conclure, le Cambodge souhaite exprimer sa sincère gratitude à l'Organisation des Nations Unies pour le déploiement des forces de maintien de la paix. Le Cambodge saisit cette occasion pour informer la communauté internationale qu'il met à sa disposition, dans la mesure de ses faibles moyens, des forces pour le maintien de la paix sur demande de l'Organisation.

Pour conclure, le Cambodge reste convaincu que les États Membres sauront répondre aux urgences et obligations contemporaines. Le Cambodge demeure solennellement engagé à respecter la Charte de l'ONU.

**Le Président** : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne, S. E. M. Javier Solana. Je lui donne la parole.

**M. Solana** (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter mes plus cordiales félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale et de vous souhaiter plein succès dans l'exercice de vos fonctions. Les Membres de

l'Assemblée générale reconnaissent ainsi en votre pays, la Côte d'Ivoire, la contribution décisive de l'Afrique aux travaux de l'Organisation. J'espère que l'Assemblée maintiendra le consensus qui s'est manifesté au cours de la session précédente sous la présidence de l'Ambassadeur Insanally, auquel je rends hommage pour le travail accompli.

J'aimerais aussi assurer de nouveau M. Boutros Boutros-Ghali, qui nous a honorés d'une visite officielle en avril dernier, du plein concours des autorités espagnoles pour l'aider dans sa difficile tâche et pour surmonter les problèmes de plus en plus complexes qui se posent à l'Organisation.

Dans son intervention au nom de l'Union européenne, le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne a présenté nos vues communes au cours de ce débat général. Ces vues traduisent les progrès réalisés dans l'élaboration d'une politique extérieure et de sécurité commune, qui est l'un des objectifs prioritaires de l'Union européenne. Aujourd'hui, j'aimerais, au nom de ma délégation, approfondir quelques-unes de ces questions.

Les changements fondamentaux du système international, dont nous avons été les témoins ces dernières années, ont donné aux Nations Unies l'occasion extraordinaire de devenir enfin le centre où s'harmonisent les efforts des nations pour réaliser les objectifs communs consacrés dans la Charte. Toutefois, ces changements ont aussi confronté l'Organisation aux plus grands défis de son histoire. D'aucuns se sont même demandé si l'Organisation avait la capacité nécessaire pour apporter une contribution efficace au règlement des nombreux conflits qui ont surgi ou se sont réveillés ces dernières années.

Après le premier choc provoqué par des crises comme celles dans l'ancienne Yougoslavie, en Somalie et en Angola, nous avons été confrontés à des situations terribles, comme au Rwanda, où les moyens de l'Organisation se sont malheureusement révélés insuffisants pour mettre fin aux souffrances de millions d'êtres humains.

Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies dont les ressources sont exploitées au maximum, traverse une crise financière à laquelle elle ne peut pas faire grand-chose si elle ne bénéficie pas de la coopération résolue des États Membres. Cette coopération doit se manifester en premier lieu par l'attention voulue accordée aux obligations financières énoncées dans la Charte. Ainsi seulement l'Organisation pourra-t-elle compter sur les moyens nécessaires à la

réalisation de ses objectifs. En outre, ces ressources doivent être utilisées de la façon la plus efficace possible.

Au-delà des activités de revitalisation, déjà réalisées ou en cours, nous devons sérieusement nous demander, au plus haut niveau, si nous sommes prêts à doter l'Organisation des instruments juridiques, matériels et financiers nécessaires pour répondre aux exigences croissantes de la communauté internationale. C'est la crédibilité des Nations Unies qui est en jeu.

La réforme du Conseil de sécurité est une question extrêmement importante et complexe. On doit y procéder de manière réfléchie, au moyen d'un processus de dialogue visant à un accord entre les États Membres.

L'Espagne, qui, ces deux dernières années, a occupé un poste de membre non permanent du Conseil de sécurité, réitère qu'elle est favorable à une réforme, sans trop de hâte, de la composition et du fonctionnement du Conseil, basée sur les critères de la représentativité, de l'efficacité et de la transparence, l'objectif ultime étant de rendre plus légitimes encore les activités du Conseil.

L'Espagne, qui continuera de jouer un rôle actif dans les réunions du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale, est favorable à une augmentation mesurée du nombre des membres du Conseil. Cela permettrait la présence plus fréquente au Conseil d'États dont le poids et l'influence dans les relations internationales sont réels et qui ont la capacité et la volonté de contribuer véritablement au maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi qu'à la réalisation des autres objectifs des Nations Unies. L'élargissement du Conseil permettrait aussi une répartition géographique équitable entre les différentes régions du monde.

D'horribles événements comme ceux du Rwanda soulignent la nécessité de continuer à renforcer les mécanismes indispensables à l'exécution des mandats de plus en plus vastes et complexes confiés aux opérations de maintien de la paix par le Conseil de sécurité.

Pour commencer, nous devons nous employer à améliorer les mécanismes de direction et de contrôle, ici même, à New York. Le Secrétariat a déjà fait un effort important pour renforcer le Département des opérations de maintien de la paix, en y ajoutant un centre d'opérations, en étoffant le Bureau du Conseiller militaire et en donnant une impulsion nouvelle à la cellule d'élaboration des projets.

Deuxièmement, afin d'accélérer la mise en marche effective des opérations, il faut mettre en oeuvre les dispositions concernant la capacité de réserve pour le maintien de la paix, c'est-à-dire les arrangements prévisionnels. L'Espagne est prête à participer à ce mécanisme qui devrait être élargi pour comprendre les composantes policières des opérations de maintien de la paix, le matériel de transport et la logistique en général.

Troisièmement, il importe de faire face aux questions relatives à la sécurité du personnel des opérations de paix. Les forces des Nations Unies et le personnel chargé de l'assistance humanitaire ont eu à déplorer de nombreuses pertes, dont celles d'Espagnols qui ont sacrifié leur vie à la cause de la paix.

La création d'un comité spécial sur la sécurité du personnel des Nations Unies, en particulier celui chargé des opérations de la paix, a fait un pas dans la bonne direction, et nous espérons que le projet de convention en la matière pourra être adopté.

Malgré les tentatives répétées de la communauté internationale et celles de nombreuses forces politiques de la zone, la paix n'est pas encore arrivée jusqu'aux Balkans. Il est vrai que certains événements permettent de nourrir quelques espoirs. Nous constatons une nouvelle cohésion internationale que nous devons préserver à tout prix. Nous avons noté un rapprochement entre les communautés croate et musulmane qui a abouti aux accords sur la fédération. Je tiens à mettre en relief la tâche importante que l'Union européenne accomplit dans la ville de Mostar pour contribuer à ce processus. L'Espagne y participe activement, car c'est dans cette zone que le groupe espagnol de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) mène ses activités.

Nous accueillons avec satisfaction la mise en oeuvre du Tribunal international pour juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Nous sommes certains que l'expérience de ce tribunal spécial encouragera l'Assemblée générale à examiner favorablement le projet de statut pour un tribunal pénal international permanent et à juridiction internationale, récemment élaboré par la Commission du droit international, pour qu'on puisse donner suite à cette idée, qui n'est pas nouvelle, dans les meilleurs délais.

L'Espagne encourage le processus de transition politique et économique par lequel passent les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale. Leur future adhésion à

l'Union européenne et leur intégration progressive aux mécanismes de sécurité du continent contribueront à la stabilité européenne.

Nous assistons également à des changements importants vers la démocratie et l'économie de marché au sein de la Fédération de Russie et dans d'autres pays issus de la dissolution de l'Union soviétique. L'Espagne appuie ces processus, dont le succès contribuera non seulement au renforcement de la sécurité en Europe mais également à la paix mondiale.

La communauté ibéro-américaine des nations s'est dotée d'une instance politique de valeur incontestable qui, cette année, à Cartagena de Indias, en Colombie, a constaté de nouveau avec satisfaction les progrès réalisés sur la voie de la démocratie et de la modernisation économique.

Là où sévissent encore des conflits armés internes, comme c'est le cas au Guatemala, nous assistons à un processus de négociation, parrainé et encouragé par l'ONU, avec le concours du Groupe des pays amis, et auquel participent tant le Gouvernement guatémaltèque que l'Unidad revolucionaria nacional guatemalteca, afin d'atteindre la réconciliation nationale et le respect intégral des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La situation délicate de Cuba exige un effort supplémentaire de dialogue et de coopération qui permettra d'intégrer de façon définitive le Gouvernement et le peuple cubains au courant démocratique actuel qui traverse le continent. Le dialogue est essentiel. Il faut encourager tous les Cubains, sans exception, à trouver des solutions novatrices qui leur ouvrent de nouveaux horizons démocratiques pouvant mener à une transition pacifique, dans le respect des droits de l'homme, de la souveraineté nationale et des libertés fondamentales. Le Gouvernement espagnol, qui continue d'être opposé à l'embargo imposé à Cuba, se félicite des entretiens entre Washington et La Havane qui pourraient leur permettre d'aborder les questions pendantes.

Le Gouvernement espagnol suit avec attention l'évolution de la situation en Haïti, en vue de l'application intégrale des résolutions 917 (1993) et 940 (1994) du Conseil de sécurité, ce qui suppose le retour du Président légitimement élu par le peuple haïtien. La communauté internationale doit concentrer ses efforts sur la reconstruction du pays pour que la démocratie puisse reposer sur des bases solides garantissant la légalité constitutionnelle et le respect des droits de l'homme.

L'Espagne attache une importance prioritaire à l'instauration d'un nouveau processus de dialogue et de coopération institutionnalisé en Méditerranée qui permettra de faire face aux disparités économiques, démographiques et culturelles qui existent dans la région et d'instaurer la paix et le bien-être dans la région méditerranéenne.

Mon pays entretient des liens étroits d'amitié et de coopération avec les pays du Maghreb et cherche à contribuer de façon pratique à la solution des problèmes qui se posent dans cette région à laquelle l'Espagne accorde un intérêt prioritaire.

Le Gouvernement espagnol estime que le problème du Sahara occidental ne pourra être résolu sans la tenue d'un référendum d'autodétermination assorti de toutes les garanties internationales. Mon gouvernement réitère son appui au Secrétaire général et à son Représentant spécial qui s'efforcent de faire avancer le plan de règlement accepté par les parties, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, en vue de créer les conditions nécessaires à la tenue prochaine du référendum.

Le Gouvernement espagnol a exprimé, à maintes reprises, sa profonde satisfaction devant les progrès réalisés dans le processus de paix au Moyen-Orient, amorcé à la Conférence de Madrid. L'année 1994 a été, grâce au courage des parties intéressées, une année marquée par des progrès importants sur la voie de la paix et de l'entente. L'Espagne a toujours appuyé l'idée d'une paix globale et durable, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Mon pays encourage les parties et tous les États de la région à rejeter clairement et unanimement la violence et le recours à la force et à conjuguier tous leurs efforts pour atteindre les objectifs souhaités : la paix et le développement.

Au cours de l'année écoulée, nous avons assisté à des événements extrêmement importants en Afrique subsaharienne : certains sont encourageants tandis que d'autres, comme la tragédie au Rwanda et les difficultés du processus de paix en Somalie, font ressortir la fragilité des structures du continent.

La situation au Rwanda nous a atterrés. Nous avons assisté aux horreurs de la guerre civile avec un sentiment d'amertume et d'impuissance. Malgré l'effort déployé par la communauté internationale, auquel mon pays participe activement, il n'a pas encore été possible de trouver une issue à la crise et une solution au problème que posent les millions de déplacés et de réfugiés, qui a également de graves répercussions sur la stabilité des pays voisins.

Les personnes responsables de graves atrocités, y compris de génocide, commises au Rwanda doivent répondre, à titre individuel, de leurs actes devant la justice. C'est pourquoi l'Espagne appuie les travaux de la Commission d'experts créée aux termes de la résolution 935 (1994), que nous encourageons et parrainons, ainsi que les activités du Haut Commissaire pour les droits de l'homme et du Rapporteur spécial pour le Rwanda.

Compte tenu de l'extrême gravité de ces événements, il faut donner d'urgence une réponse juridique en créant une juridiction spéciale pour le Rwanda, sur la base du modèle que nous offre présente le tribunal déjà créé pour l'ex-Yougoslavie.

L'Afrique du Sud a été le revers positif de la médaille. Nous nous félicitons de son retour à l'Assemblée générale, en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, après l'abolition du système d'apartheid et la formation d'un gouvernement démocratique et non racial.

En Afrique australe, nous suivons également avec un vif intérêt les importants processus de paix en Angola et au Mozambique. Nous souhaitons que le Gouvernement angolais et l'UNITA parviennent à un accord de paix durable qui mette un terme à des décennies de souffrances. Au Mozambique, nous espérons que la réconciliation nationale se consolidera après les élections prochaines. L'Espagne contribuera à la tenue pacifique et démocratique de ces élections par l'envoi d'observateurs.

La décolonisation de Gibraltar est un objectif prioritaire pour le Gouvernement espagnol. L'Assemblée générale a établi la doctrine selon laquelle la décolonisation de Gibraltar n'était pas une affaire d'autodétermination mais de rétablissement de l'intégrité territoriale de l'Espagne. Je souhaite réaffirmer la ferme résolution du Gouvernement espagnol de continuer le processus de négociation avec le Gouvernement du Royaume-Uni, dans un esprit constructif et sur les bases établies par la Déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984, en tenant dûment compte des intérêts légitimes de la population. Le Gouvernement espagnol espère fermement que ces négociations mettront fin à cet anachronisme colonial.

Le désarmement et le contrôle des armements sont des éléments fondamentaux du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi l'Espagne a adopté l'année dernière un moratoire unilatéral sur l'exportation de mines antipersonnel, ratifié la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets



traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et a été un des premiers États à déposer l'instrument de ratification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Nous préconisons également une prorogation indéfinie et inconditionnelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la conclusion rapide d'un traité d'interdiction des essais nucléaires.

Par ailleurs, l'Espagne espère qu'une décision définitive sera prise à court terme au sujet de l'élargissement de la Conférence du désarmement afin de permettre la pleine participation de pays qui, comme le mien, ont démontré au cours des ans leur attachement aux travaux de la Conférence.

Les liens étroits entre paix et développement sont particulièrement illustrés dans le rapport intitulé «Agenda pour le développement», que le Secrétaire général nous a présenté en mai dernier.

Je tiens à dire que nous nous félicitons de sa publication, et que nous faisons nôtre son thème central, qui repose sur le principe selon lequel le développement est un droit fondamental et la base la plus sûre pour la paix. Il nous semble opportun de signaler les cinq dimensions principales du développement qui sont mises en évidence dans l'Agenda : la paix comme base fondamentale, l'économie comme moteur du progrès, l'environnement comme base de la viabilité, la justice comme pilier de la société et la démocratie comme garantie d'un bon gouvernement.

Nous devons maintenant déterminer les démarches nécessaires pour mettre en pratique l'Agenda et pour élaborer des recommandations concrètes, compte tenu du fait que le développement ne peut être réduit à une simple dimension économique, mais qu'il doit plutôt être également envisagé dans ses composantes politiques, culturelles, écologiques, sociales et humanitaires. C'est seulement grâce à une telle approche globale que nous pourrons faire face aux profondes inégalités et aux graves problèmes que connaissent les pays en développement.

En outre, les ressources financières destinées à de telles fins doivent être utilisées de manière plus rationnelle et plus efficace. Dans ce but, il faut poursuivre la restructuration des secteurs économique et social de l'Organisation

et du système des Nations Unies et, en particulier, renforcer encore davantage le rôle de coordination qui revient au Conseil économique et social.

Les activités de développement doivent toujours prendre en compte la protection de l'environnement. L'Espagne fera partie, à partir de l'an prochain, de la Commission sur le développement durable, qui, lors de sa dernière session, a abordé pour la première fois la mise en oeuvre d'Action 21 et d'autres accords conclus lors du Sommet de Rio.

Les grandes conférences convoquées par l'ONU jouent un rôle prépondérant dans la recherche d'un consensus mondial sur le développement. Le Programme d'action adopté au Caire par la Conférence internationale sur la population et le développement inaugure une nouvelle politique démographique et fait des femmes l'axe de toute la politique démographique. Ce rôle fondamental des femmes dans le développement sera aussi mis en relief lors de la Conférence mondiale sur les femmes qui aura lieu à Beijing en septembre 1995.

Le Sommet mondial pour le développement social, qui se déroulera à Copenhague en mars 1995, doit également favoriser la définition d'une nouvelle orientation sur la manière d'affronter les problèmes sociaux dans le monde, à partir du principe selon lequel la personne doit être le centre et la raison d'être du développement.

Personne ne peut douter de l'importance que revêtent la protection, la promotion et la défense des droits de l'homme en tant que tâche essentielle des États et de l'ONU. L'intolérance, les inégalités de tout genre et les violations des droits fondamentaux continuent à mettre en danger la vie, la liberté et la sécurité de millions d'êtres humains.

Pour parvenir à éradiquer ces maux, il est nécessaire que, conformément aux engagements pris lors de la Conférence de Vienne, nous redoublions d'efforts et mettions en pratique des principes qui, s'ils sont universellement reconnus, ne sont pas universellement appliqués.

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, organe créé l'an dernier par l'Assemblée générale dont le premier directeur est l'Ambassadeur Ayala Lasso, doit pouvoir remplir adéquatement ses fonctions. À cette fin, il est essentiel qu'il dispose d'une enveloppe budgétaire appropriée et d'un personnel compétent,

dont a également besoin le Centre des droits de l'homme, et qu'il puisse compter sur la collaboration et l'appui de tous les États.

En 1995 sera célébré le cinquantième anniversaire de la création de l'ONU. Ce sera une occasion pour nous tous de réfléchir aux réalisations de l'Organisation, qui n'ont pas été rares, ainsi qu'aux défis qui l'attendent. Nous vivons dans une société internationale toujours plus complexe et plus dynamique, où il n'est plus possible de séparer entièrement les dimensions nationales des dimensions internationales ni de diviser les tâches de l'Organisation en domaines isolés. Le plein développement de l'humanité ne pourra être réalisé que s'il est tenu compte de ses multiples aspects, qui sont tous complémentaires et interdépendants. Le chemin vers un monde meilleur, à l'égard duquel l'ONU continue de jouer un rôle fondamental, doit être parcouru par tous les peuples du monde, comme le souligne la devise des célébrations du cinquantième. Il s'agit là d'une ferme conviction que partagent le Gouvernement espagnol et les Espagnols eux-mêmes.

**Le Président** : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, S. E. Amra Moussa.

**M. Moussa** (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous exprimer, Ministre frère Amara Essy, nos félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Permettez-moi également de présenter nos félicitations au pays frère qu'est la Côte d'Ivoire, avec lequel l'Égypte entretient d'excellents liens d'amitié et de coopération. Je saisis cette occasion pour louer la sagesse de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Insanally, représentant du Guyana.

Je ne saurais omettre de rendre un hommage particulier à M. Boutros Boutros-Ghali, qui dirige avec sa perspicacité et sa compétence bien connues les travaux de cette Organisation au milieu de vagues politiques turbulentes et de changements internationaux rapides, face aux attentes accrues relatives au rôle que l'ONU pourrait jouer dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

La Conférence internationale sur la population et le développement a eu lieu au Caire au début du mois de septembre. Nous, en Égypte, nous réjouissons beaucoup du fait que la Conférence a adopté un programme d'action qui traite des questions démographiques aux plans culturel et de développement, sur la base d'une profonde compréhension des diverses dimensions de ce problème.

Il ne fait pas de doute que la clameur suscitée par cette Conférence était justifiée. D'aucuns ont argué, à juste titre, qu'on doit prendre en considération le fait que différentes cultures ont différentes optiques, et qu'il n'existe absolument aucune justification pour imposer à un pays donné un mode de vie qu'il n'approuve pas, des idées qui ne lui conviennent pas ou des pratiques qu'il réprouve. De plus, il est nécessaire de respecter toutes les religions et de tenir compte des vertus qu'elles prêchent et des lignes directrices qu'elles prônent pour la conduite des individus et des nations.

Il importe, à ce sujet, de renvoyer aux conférences consécutives qui ont été organisées dans les années 90 pour traiter des dimensions sociales du développement. Nous croyons que l'attention des pays en développement et de toutes les autres sociétés devrait être dorénavant axée sur ces aspects. C'est ce à quoi aspirent tous les peuples du monde — et ce qu'ils méritent — après les longues années de conflits internationaux qui ont engendré des convulsions sociales et économiques qui, à leur tour, ont causé recul, misère et souffrances indescriptibles pour des millions d'êtres humains.

Alors que nous soulignons notre intérêt pour cette approche qui traite du développement social et de son caractère global, nous croyons également que le rôle de l'Organisation des Nations Unies ici est extrêmement important. Sans aucun doute, le fait qu'elle organise des conférences internationales à cette fin renforce son rôle en façonnant le monde de demain, qui doit être un monde de développement équitable, de sécurité collective et de stabilité sociale.

J'ai tenu à commencer ma déclaration en parlant de la dimension sociale, afin de souligner une nouvelle tendance et une prise de conscience renouvelée de cet aspect important de la vie internationale. Je demande à tous les pays d'accorder à cet aspect la haute priorité qui lui a été refusée tout le long de la période de la guerre froide dont les conflits internationaux ont eu un impact négatif, non seulement sur l'ordre du jour social mais également sur l'action internationale à cet égard, et a obscurci la conscience des peuples quant à son importance et à ses effets.

Au cours de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, l'Égypte a demandé qu'un nouveau contrat social international soit formulé par toutes les cultures et toutes les sociétés du monde, de sorte qu'il puisse fonctionner en tant que soupape de sécurité pour la communauté internationale à la fois dans le présent et à l'avenir. La

réalisation de cette vision exigera, tout d'abord, la création d'un environnement social international approprié, qui s'inspirerait des caractéristiques spécifiques et distinctes de toutes les sociétés et qui enrichirait le patrimoine de l'humanité. Cela ne pourrait se réaliser que par une prise de conscience et un respect de l'intégration et de l'interaction des cultures.

Consciente de la marche de l'histoire, l'Égypte a été la première à semer les germes de la paix au Moyen-Orient. Elle est décidée à continuer de venir en aide à toutes les parties pour surmonter les obstacles qui entravent les négociations, et pour jeter les bases de nouvelles conditions justes et sûres au Moyen-Orient.

On se souviendra que l'année dernière, au nom de mon pays, j'ai demandé aux gouvernements et aux peuples du Moyen-Orient de réfléchir à l'avenir de nos relations après le règlement du conflit arabo-israélien. Mon appel était fondé sur notre conviction profonde que la seule garantie d'une paix stable et durable au Moyen-Orient est essentiellement liée à la mesure dans laquelle nous réussirons à définir et à jeter les bases de relations nouvelles entre les pays de la région, qui reposeraient sur trois piliers : le règlement politique; le développement socio-économique; la sécurité régionale et le contrôle des armements.

Je vais traiter chacun de ces aspects dans l'optique de notre vision d'un nouveau Moyen-Orient, une région où toutes les énergies créatrices seraient libérées à l'ombre d'un climat de sécurité, de stabilité et de confiance dans l'avenir.

J'aborde en premier le règlement politique. L'année dernière, nous nous sommes réunis ici quelques jours après la signature, en septembre 1993, de l'accord historique conclu entre le Président Arafat et le Premier Ministre Rabin. Aux termes de l'accord, les parties israélienne et palestinienne se sont mutuellement reconnues et sont convenues d'une Déclaration de principes relative aux arrangements d'un gouvernement autonome intérimaire. La vague d'optimisme qui s'en est suivie à l'époque était tempérée par la prudence habituelle qui a duré jusqu'à ce qu'un accord de mise en vigueur de la Déclaration de principes ait été signé au Caire le 4 mai 1994. Cet accord constituait un pas important sur la longue route de la paix et permettait au peuple palestinien d'exercer ses droits nationaux légitimes.

Le spectacle du chef palestinien Yasser Arafat entrant à Gaza le 1er juillet 1994 a évoqué en abrégé la longue histoire des sacrifices et de la persévérance du peuple palestinien qui lui ont valu l'appui et la sympathie de tous

les peuples. Ce retour du Président Arafat a symbolisé le premier dividende de paix et a acquis au peuple palestinien un surcroît de respect international quant à la position responsable qu'il a adoptée et la décision courageuse qu'il a prise à ce tournant critique et historique de sa leur longue lutte.

Qu'il me soit permis de rendre hommage du haut de cette tribune aux partisans de la paix, tant Palestiniens qu'Israéliens. Dans le même temps, je lance un appel aux deux parties pour qu'elles continuent de prendre soin du germe de la paix jusqu'à ce qu'il pousse plus fort et prenne racine plus profondément. En outre, je demande la prompte adoption de nouvelles mesures concrètes garantissant au peuple palestinien de la Rive occidentale occupée que les dividendes de la paix s'étendront à tous les territoires palestiniens occupés depuis 1967.

L'une des mesures les plus importantes consiste à alléger le fardeau de l'occupation et à réduire les souffrances quotidiennes du peuple palestinien. L'organisation d'élections palestiniennes dans tous les territoires palestiniens leur permettrait de passer de la première étape de l'autonomie à Gaza et à Jéricho vers l'exercice intégral de leurs droits politiques dans le cadre de l'autodétermination qui constitue la solution authentique et appropriée à ce conflit. En outre, et tout aussi fermement, je fais appel aux deux parties pour qu'elles confrontent les actes de violence et les pratiques de terrorisme avec vigueur et inflexibilité afin d'assurer la sécurité de tous et le triomphe de la paix.

L'Égypte a salué le progrès réalisé dans les négociations israélo-jordaniennes. L'accord du 25 juillet 1994 visant à mettre fin à l'état de guerre entre ces deux pays est une étape positive sur la voie de la paix. L'Égypte se félicite de cette mesure importante et elle est certaine que l'élan naissant permettra bientôt de réaliser des progrès tangibles dans les négociations israélo-syriennes et israélo-libanaises, sur la base d'un retrait complet des territoires occupés de l'un et l'autre pays.

Deuxièmement, je voudrais parler de développement économique. Un examen minutieux de la situation au Moyen-Orient permet de comprendre qu'il existe un lien fondamental entre la paix et le développement dans cette région cruciale pour la paix et la sécurité du monde. Jeter les bases d'un développement économique et social des pays de cette région est une mesure nécessaire, sans laquelle la paix perdra tout son sens et deviendra inutile. Mais le processus de développement ne peut être fructueux que dans le contexte de stratégies équilibrées et bien planifiées qui tiennent compte des intérêts de toutes les parties. À cet

égard, les espoirs sont grands et les perspectives sont suffisamment larges. Néanmoins il n'est pas possible qu'une économie domine l'autre. Il y a suffisamment de place au Moyen-Orient pour engager un processus complet de production et de commercialisation permettant à chaque pays de la région d'offrir ce qu'il a de mieux.

L'Égypte, qui traverse une période de réformes économiques radicales qui visent à assurer une percée importante pour son commerce, son industrie et son secteur privé, est qualifiée pour jouer un rôle de premier plan dans le développement économique de la région. Cela devrait renforcer l'image du Moyen-Orient en tant que région vitale qui attire un tourisme croissant, un commerce florissant et des investissements nombreux, qui vont de pair avec une capacité de production avancée. Nous voulons faire du Moyen-Orient le berceau des nouveaux géants économiques.

L'Égypte ne cherche pas des occasions pour réaliser des gains rapides, mais plutôt un cadre économique avancé qui contribuerait de façon importante à changer le climat du Moyen-Orient et à refaçonner son aptitude à contribuer aux interactions de l'économie mondiale développée.

Troisièmement, j'en viens à la question de la sécurité régionale et du contrôle des armements. Une paix complète, dans son sens le plus large, ne saurait s'instaurer durablement au Moyen-Orient à moins que nous changions nos anciennes conceptions, issues d'années de guerre et d'inimitié, selon lesquelles la sécurité ne peut être assurée que par l'armement ou l'acquisition d'armes de destruction massive. Cette course régionale aux armements qui a dominé la région et s'est accélérée dans un climat de méfiance et d'hostilité mutuelles doit être contrôlée afin que nous puissions nous adapter aux réalités nouvelles prévalant dans la région. L'Égypte croit que la paix au Moyen-Orient doit être renforcée par des mesures de contrôle des armements, dont la première serait une réduction des niveaux des armements.

L'expérience de la région a montré qu'un niveau d'armements plus élevé, quantitatif ou qualitatif, n'a jamais dissuadé l'agression ni garanti la sécurité. Si une telle expérience suffit pour réévaluer notre politique à ce sujet, les réalisations politiques qui nous permettent d'avancer fermement vers la paix dans la région nous font douter de la sagesse d'une escalade des armements à l'ombre de la paix.

Si la première condition préalable est une réduction des armements, la seconde est la réalisation d'un meilleur équilibre en matière de sécurité parmi les pays de la

région. Nous ne verrons pas émerger un Moyen-Orient nouveau et stable si nous ne renonçons pas au concept de la supériorité militaire et si nous ne nous mettons pas d'accord pour débarrasser la région des armes de destruction massive. La persistance de tels concepts ne peut en fait que compromettre la possibilité actuelle de créer un Moyen-Orient nouveau et différent. Tout déséquilibre dans la balance de sécurité de la région ne peut manquer d'engendrer des soupçons capables de faire glisser la région, à nouveau, dans les rivalités, l'escalade, les différends, les conflits et l'affrontement.

Si nous voulons des relations normales entre les parties, nous devons assurer la pleine égalité des obligations de tous les pays de la région dans les domaines de la sécurité et du désarmement. Nous ne saurions tolérer qu'une partie, à l'exclusion de toute autre, se voie accorder un statut particulier. Si l'on néglige la question, de sérieuses failles vont se former dans les fondations que nous posons, qui risquent de s'approfondir, s'élargir et saper tout l'édifice.

D'où l'initiative égyptienne lancée par le Président Moubarak, en avril 1990, dans laquelle il proposait que le Moyen-Orient soit déclaré zone exempte d'armes de destruction massive, initiative qui correspondait aux concepts de la nouvelle ère internationale au niveau régional et se présentait comme une extension naturelle de l'appel lancé par l'Égypte en 1974, visant à déclarer le Moyen-Orient zone exempte d'armes nucléaires.

À cet égard, l'Égypte prie instamment tous les pays d'accéder au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'accepter d'appliquer le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En ce faisant, ils feraient un pas énorme vers la paix et la réconciliation au Moyen-Orient et garantiraient de tout revers les futures relations régionales. Il est très important, selon l'Égypte, qu'Israël prenne rapidement une telle mesure maintenant que nous approchons de la date fixée pour la Conférence chargée de l'examen et de la prorogation du Traité sur la non-prolifération en 1995. Faute de quoi l'extension du Traité, dont le but est de mettre un terme à la prolifération nucléaire, aboutirait à la consécration d'une situation inverse, qui ne serait ni équilibrée ni appropriée et irait à l'encontre du principe d'universalité. Nous trouve-

rions la continuation d'une telle situation exceptionnelle, étrange et inacceptable.

L'Égypte saisit cette occasion pour demander instamment à Israël de réagir positivement à cet appel extrêmement sérieux qui protégerait la région des malheurs provoqués par une course aux armements inutile. Une telle mesure aiderait à renforcer la sécurité régionale. Nous devrions profiter de cette période de paix pour repenser nos priorités et examiner les conditions de sécurité primordiales d'un point de vue différent fondé sur les nouvelles relations de paix et non sur des considérations qui l'emportaient à l'époque des conflits régionaux. Plutôt que de s'en écarter, Israël devrait également se conformer à l'opinion de la communauté internationale qui appelle à l'adhésion au Traité de non-prolifération. Si nous sommes inflexibles sur ce point, c'est afin d'éviter une course dans ce domaine dangereux.

Au moment où nous discutons des questions qui préoccupent généralement notre monde et des problèmes qu'elles suscitent, je tiens à mentionner spécialement les situations qui prédominent dans notre région et les souffrances qu'elles causent. Le Yémen frère soigne ses blessures après un temps de discorde et de lutte. Nous sommes persuadés qu'il fera preuve de suffisamment de patience pour parvenir à la réconciliation nationale conformément aux valeurs du peuple yéménite, et ce d'une manière qui lui permettra de poursuivre sa marche vers le développement et la prospérité.

En Iraq, le peuple frère iraquien est toujours aux prises avec la tragédie qui l'a frappé, et nous attendons impatiemment avec lui le jour où ses souffrances prendront fin. Il faudrait pour cela que le Gouvernement iraquien se conforme aux exigences du droit international et qu'il reconnaisse officiellement et sans ambiguïté l'identité du Koweït, sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance politique.

Nous penchant sur les questions du Moyen-Orient, nous lançons un appel à l'Iran pour qu'il fasse preuve de bon voisinage envers ses frères arabes. À ce propos, il est nécessaire de s'atteler sérieusement au problème des îles arabes occupées dans le Golfe. Ce serait une indication positive que les relations de la région peuvent être menées sur la base d'un dialogue positif portant sur les tendances politiques qui sont une source de préoccupation dans différentes parties de la région.

Je vais me tourner maintenant vers les plus proches voisins de l'Égypte dans la région. À cet égard, il est net

que la Libye a à présent la volonté politique de mettre un terme à la crise qui l'oppose à l'Occident à propos de Lockerbie en faisant passer les deux accusés en jugement et en s'efforçant de parvenir à des solutions pratiques pour appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Une vue objective du problème montre combien il est important de respecter le droit international, étant donné que l'on doit obligatoirement faire passer en jugement les personnes accusées d'un crime international et que plus vite on le fait, mieux c'est pour le processus de la justice.

De même, puisque nous parlons voisins, je me dois de mentionner le Soudan, avec lequel nous avons des liens très particuliers depuis le début des temps. Aujourd'hui, le Soudan fait face à un défi à sa souveraineté dans le sud et doit affronter un obstacle à son développement et à la prospérité de son peuple. Dans les deux cas, l'Égypte appuie fermement et clairement l'unité et l'intégrité territoriale du Soudan. Nous ne saurions accepter sa fragmentation ou sa division. Tout aussi fermement et clairement, l'Égypte appuie le droit du peuple soudanais de jouir d'une vie tranquille et stable qui lui donnerait l'occasion de considérer l'avenir avec anticipation. Dans cet ordre d'idées, le Soudan est bien connu pour sa tolérance et les relations cordiales qu'il entretient avec tout son peuple et avec ses voisins et frères. Il ne fait aucun doute que l'adoption par le Soudan de politiques dans ce sens ne manquerait pas de modifier les relations tendues de cette région.

Au cours de la présidence par l'Égypte de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est terminée en juin dernier, le continent africain a été témoin de nombre de réalisations importantes, dont la plus marquante fut la création par l'organisation d'un mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits en Afrique. Cette mesure a contribué aux efforts internationaux déployés dans ce domaine et a complété le rôle des Nations Unies dans le cadre des buts et principes de la Charte.

Au cours de la même période, l'Afrique a également été témoin de l'entrée en vigueur de la convention portant création de la Communauté économique africaine, ce qui représente un pas important du continent africain vers la réalisation de son intégration économique. Il sera ainsi en mesure d'aborder les nouvelles données économiques internationales et de faire face aux conséquences éventuelles de développements économiques internationaux qui ne seraient peut-être pas tout à fait dans l'intérêt des États africains. En outre, nous étudions actuellement en Afrique avec beaucoup de sérieux la situation sociale et économique du continent. Nous sommes pleinement conscients de la haute priorité de ce problème pour les générations présentes

et futures de l'Afrique. Cela fera l'objet d'une réunion spéciale des Ministres des affaires étrangères d'Afrique qui se tiendra bientôt au Caire.

Le continent africain a été victime de suffisamment de malheurs, comme l'ont démontré les événements atroces qui se sont déroulés en Somalie, au Burundi et au Rwanda. Alors que l'Afrique réaffirme la responsabilité principale qui lui incombe d'intervenir dans de tels événements en fournissant les troupes nécessaires pour instaurer et maintenir la paix, l'expérience a montré que les dimensions humanitaires, politiques et économiques de tels événements appellent une contribution positive de la part de la communauté internationale tout entière, essentiellement dans le cadre des Nations Unies. Une telle contribution a été fournie et constitue un geste unique de solidarité régionale et internationale.

En ce qui concerne la Somalie, la tragédie se poursuit, malgré les initiatives africaines et internationales pour parvenir à la réconciliation nationale entre les factions somaliennes en guerre. La crise sévit toujours en raison des rivalités tribales et des intérêts égoïstes. La persistance de cette situation a continué de frustrer la communauté internationale, jusqu'au point où un certain nombre d'États ont décidé de retirer leurs troupes de l'opération de maintien de la paix ou de demander de mettre complètement fin à l'opération des Nations Unies en Somalie.

Nous sommes parfaitement conscients des motifs qui ont conduit à de telles décisions et propositions. Nous réaffirmons que la responsabilité de mettre fin à la situation qui se détériore en Somalie et de trouver une solution à la crise revient essentiellement aux dirigeants des factions qui s'affrontent. Nous pensons qu'il est inacceptable et injustifié que les grandes puissances imposent une certaine solution ou un leader particulier en Somalie. En même temps, nous ne pouvons entièrement nous laver les mains de ce problème; l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine et la Ligue des États arabes ont toujours l'obligation de contribuer à lui trouver une juste solution.

De la Somalie, nous passons à l'Angola, où les événements les plus récents laissent filtrer un rayon d'espoir et permettent de penser qu'une solution définitive et pacifique est proche. L'Égypte se réjouit de voir que le Gouvernement de l'Angola a officiellement accepté les propositions relatives à la réconciliation nationale. Nous lançons un appel à l'intensification des efforts en faveur de la paix pour que la Conférence de Lusaka soit un succès et pour que l'accord de paix et les résolutions 864 (1993) et 932

(1994) du Conseil de sécurité soient intégralement appliqués. Aussi, nous demandons instamment à l'UNITA de prouver sa bonne foi en négociant de façon constructive pour parvenir sans délai à un règlement pacifique.

Nous avons espéré qu'une solution juste à la crise en Bosnie serait trouvée avant le début de cette session. Malheureusement, la triste réalité est que la crise persiste. Bien que nous acceptions la position du Groupe de contact international dans le plan de paix proposé, après son acceptation par le Gouvernement bosniaque, malgré ses lacunes, nous demandons que le niveau le plus élémentaire de logique et de justice soit appliqué dans la gestion de cette crise. Franchement, nous croyons que la levée ou l'assouplissement des sanctions imposées à la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) sans le déploiement d'observateurs internationaux crédibles et compétents le long de ses frontières avec la Bosnie, ou sans obtenir qu'elle reconnaisse la Bosnie-Herzégovine comme un État souverain, constitue un effort négatif qui ne peut que nuire à un règlement juste, équivaut à se soumettre à des considérations qui sont contradictoires avec les normes de la justice et à capituler devant les politiques d'agression et le racisme.

Il y a quelques jours, le Conseil de sécurité a adopté de façon plutôt hâtive une résolution qui assouplissait les sanctions imposées à la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). Il eût été préférable que le Conseil examine en priorité la mesure dans laquelle sont appliquées ses nombreuses résolutions antérieures, adoptées au titre du Chapitre VII de la Charte. Ces résolutions contiennent des dispositions et des exigences qui auraient dû être appliquées avant tout examen de l'assouplissement ou de la révision des sanctions.

Les règles internationales de la justice ne devraient pas être altérées pour permettre de récompenser l'agresseur sur de simples promesses qui manquent de crédibilité ou d'efficacité. De plus, non seulement la compétence et l'efficacité des observateurs actuellement déployés sur la frontière yougoslavo-bosniaque sont très discutables, mais il s'affirme qu'en fait ceux-ci ne sont ni efficaces ni suffisamment qualifiés.

L'Égypte, qui contribue des troupes à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), affirme que ces troupes ont l'obligation d'assurer une protection réelle à ces régions et de les défendre jusqu'à ce que les forces armées bosniaques soient en mesure d'assumer la défense de leur territoire.

Le retrait de la FORPRONU dont il est question, durant cette vacance de pouvoir, signifierait indubitablement qu'on prépare le terrain pour remettre les zones que les Forces des Nations Unies sont censées protéger aux agresseurs, qui ont actuellement le pouvoir nécessaire pour les contrôler. Cela ne manquera pas d'avoir des incidences négatives sur l'ensemble des relations internationales.

Nous sommes à un tournant historique unique : notre génération a l'occasion de jeter les bases d'une nouvelle ère. Aujourd'hui, à l'approche du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous avons le sentiment qu'il nous appartient à tous — pays industrialisés et pays en développement — de contribuer à l'élaboration d'une vision commune du nouvel ordre mondial — une vision qui consolidera les bases de notre avenir commun sur les principes de la démocratie, de l'humanité et de l'égalité.

Nous tenons à dire clairement que toute tentative de marginaliser le rôle des pays en développement dans la définition de la vision mondiale commune pour l'ère nouvelle entraînerait le risque de tracer de nouvelles lignes d'affrontement à la place de celles qui existaient pendant la guerre froide. Ces lignes seraient régies par des considérations et critères économiques et de développement qui pourraient dresser un rideau assez épais pour séparer le Nord et le Sud, accentuer le désaccord entre eux, et donner lieu à une situation en contradiction avec l'interdépendance et la cohésion qui caractérisent l'époque actuelle. À cet égard, je veux faire référence aux demandes formulées par les pays en développement lors de leur réunion au Caire cet été sous l'égide du Mouvement des non-alignés.

La célébration du cinquantième anniversaire des Nations Unies coïncide avec la présentation d'initiatives et de propositions pour la restructuration des mécanismes de l'Organisation. Ces efforts ne pourront répondre aux attentes s'ils ne sont pas accompagnés ou même précédés d'un effort pour conformer notre façon de penser aux changements survenus dans la situation internationale et traduire la nouvelle vision collective en un programme d'action fondé sur un consensus réel, qui nous donnerait l'occasion de stabiliser les relations internationales.

Dans ce contexte, il est superflu de dire que le processus de réforme de pensée que je viens de mentionner ne peut manquer d'avoir un impact sur notre conception de la restructuration de l'Organisation des Nations Unies et, en

particulier, celle du Conseil de sécurité, avec ses vastes compétences.

Nous devons souligner plusieurs points en ce qui concerne la restructuration du Conseil de sécurité. Premièrement, elle doit être menée sur une base régionale, non pas sur la base de pays spécifiques. Deuxièmement, les nouveaux sièges — et il pourrait y en avoir deux de plus pour chaque région : l'Amérique latine, l'Asie et l'Afrique — doivent être octroyés sur la base des critères stipulés par la Charte. Troisièmement, il n'est pas essentiel, à ce stade, de préciser les deux États de chacune des régions qui doivent occuper les sièges supplémentaires. Le principe de la rotation pourrait être appliqué à plusieurs États satisfaisant aux critères convenus, tenant compte des caractéristiques particulières de chaque région. Quatrièmement, il faut parvenir simultanément à un accord sur un certain nombre de questions relatives à la réforme des méthodes de travail et des procédures du Conseil, et à la nécessité d'accroître sa transparence. Cinquièmement, le cadre dans lequel le droit de veto est utilisé devrait être revu et défini.

Enfin, nous ne devons pas poursuivre nos travaux à cet égard avec l'élément temps suspendu comme une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes, et l'obligation d'avoir tout terminé avant, ou à temps, pour la célébration du cinquantième anniversaire des Nations Unies. Une restructuration rationnelle, agréée par tous, est préférable à une décision hâtive qui pourrait plaire à certains États, mais contrarier la grande majorité des États qui souffrent d'une sous-représentation au Conseil de sécurité et ferait perdre au Conseil une large part de sa crédibilité.

À cet égard, je tiens à déclarer que nombre de pays sont éligibles au statut de membre du Conseil de sécurité conformément aux critères déjà mentionnés. L'Égypte en est un, car elle a apporté des contributions significatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans les domaines politique, économique et social, et elle continue de contribuer à la cause de la paix et de la prospérité sur le plan régional et dans le cadre de ses diverses affiliations.

La puissance économique est devenue le principal outil de la compétition et le facteur déterminant dans la distribution du pouvoir et de l'influence sur la carte politique et économique du globe. De même, le développement social est devenu un objectif que nous visons tous et le développement technologique une condition préalable du progrès économique et de l'avancement social. C'est un défi qui

doit être relevé par ceux qui aspirent au progrès et au développement.

Les récents événements sur le plan international ont mis en évidence le lien étroit entre la paix, la stabilité et le développement. La stabilité mondiale ne peut être atteinte sans un développement équilibré et durable. Les déséquilibres structurels existant dans les relations économiques internationales continueront de causer des troubles et des conflits sociaux qui muent, sous nos yeux, en conflits qui menacent la paix et la sécurité internationales.

*M. Ben Yahia (Tunisie), Vice-Président, assume la présidence.*

Dans leur nouveau périple qui les a menées de New York à Rio de Janeiro, puis à Vienne, et, passant par Le Caire, se poursuivra à Copenhague et à Beijing, les Nations Unies ont démontré qu'elles restent un cadre mondial dans lequel les différentes idées et positions se rencontrent.

Nous demandons aux Nations Unies non seulement de contribuer mais de conduire le processus en vue de la définition de nouveaux concepts et d'avancer de nouvelles idées pour jeter les bases du nouvel ordre international et des relations entre le Nord et le Sud, en particulier dans le domaine du développement social. Cela nécessite un processus global de rationalisation, comme l'a indiqué le Secrétaire général qui, dans son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation, évoque

«l'illusion courante selon laquelle les Nations Unies se consacrent, avant tout, au maintien de la paix.»  
(A/49/1, par. 1)

Il précise que les questions économiques et sociales doivent représenter l'essentiel des efforts des Nations Unies. C'est ce que nous souhaitons.

**M. Soysal** (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) :  
Qu'il me soit permis de présenter mes félicitations au Président pour son élection à ces hautes fonctions et à remercier le Président sortant, M. Samuel Insanally, pour la façon avisée dont il a dirigé la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

Nombreux sont ceux qui avaient espéré que la chute du mur de Berlin mettrait fin aux divisions du monde et instaurerait une nouvelle ère de paix et d'harmonie entre les nations. Tel n'a pas été le cas. Aujourd'hui, l'humanité fait face à une nouvelle division ou fragmentation beaucoup plus dramatique dans son essence : le monde est déchiré

entre l'espoir et le désespoir. Telle est la nouvelle division à laquelle nous assistons.

D'un côté, l'espoir : l'esprit de démocratie est bien vivant. L'attachement global aux principes universels des droits de l'homme, de la primauté du droit et des libertés fondamentales est maintenu.

D'un autre côté, le désespoir : l'éruption de forces maléfiques longtemps réprimées, comme le nationalisme ethnique et xénophobe, le racisme et le tribalisme, suscitent de nouveaux conflits. Elles sont devenues de nouvelles menaces pour la paix et la sécurité internationales.

Du côté le plus sombre, on trouve de nouveaux exemples de génocide. Des slogans incitant à la haine raciale ont refait surface. Des centaines de milliers de personnes ont été tuées ou blessées; des centaines de milliers d'êtres humains sont devenus des réfugiés ou des personnes déplacées. La dignité humaine a été bafouée.

Du côté le plus réjouissant, on note des percées historiques en Afrique du Sud et au Moyen-Orient. La courageuse position de quelques éminents hommes d'État a contribué à traduire dans la réalité les principes fondamentaux des Nations Unies. À cet égard, nous saluons les dirigeants de la Palestine, d'Israël et de l'Afrique du Sud pour leur courage et leur clairvoyance. Les mesures audacieuses qu'ils ont prises pour parvenir à la paix ont stimulé notre optimisme à contrecarrer les tendances négatives.

Pour être en mesure de préparer un nouvel avenir, nous devons tenir compte des réalisations et des échecs du passé et répondre aux défis du présent. Le moment est venu de commencer à envisager avec réalisme comment créer de nouveaux mécanismes fiables pour répondre efficacement aux défis de notre époque. Mais, d'abord, nous devons accepter le fait que l'euphorie est presque toujours de courte durée.

Aujourd'hui, nous constatons deux tendances contradictoires, l'une orientée vers la division et le conflit, l'autre vers la globalisation et la coopération. Cette nouvelle dialectique définit le cadre dans lequel nous devons travailler ensemble afin d'établir un juste équilibre entre l'optimisme et le pessimisme, entre l'intégrité de l'État-nation et les exigences d'un monde toujours plus interdépendant.

L'Organisation a été construite sur les cendres de la seconde guerre mondiale. L'après-guerre a marqué de son sceau non seulement la Charte des Nations Unies mais aussi les règles qui régissent son travail et sa structure. Ainsi, le



défi crucial que nous devons relever aujourd'hui est celui que pose la nécessité de faire des Nations Unies le véritable centre de la solidarité universelle en améliorant son efficacité et en harmonisant son travail en fonction de ces nouveaux impératifs. C'est conformément à ce raisonnement que nous attachons la plus grande importance au processus de réforme et de restructuration de l'Organisation des Nations Unies.

Dans cet exercice, l'axe essentiel doit être le Conseil de sécurité. Les très nombreuses demandes tendant à ce que l'organe principal des Nations Unies devienne plus représentatif, plus responsable, plus transparent et sache mieux répondre aux nouvelles exigences nous imposent aujourd'hui d'accomplir une tâche historique. La démocratisation du Conseil de sécurité est un défi de notre époque, qui doit être relevé comme il convient. L'autorité morale du Conseil doit être renforcée. Nous devons rehausser la valeur représentative du Conseil de sécurité en l'élargissant et en établissant un système plus équitable et plus méthodique de rotation entre les groupes géographiques.

Nous devons faire en sorte que le Conseil de sécurité ne soit pas perçu comme l'instrument d'un petit groupe de grands États qui cherchent à imposer leur volonté et leurs objectifs politiques nationaux aux autres. Ainsi, l'autorité morale et juridique des décisions du Conseil de sécurité découle du fait que le Conseil, conformément à l'Article 24 de la Charte, agit au nom de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. En conséquence, il est essentiel que les méthodes de travail du Conseil de sécurité soient revues pour refléter cet esprit de démocratisation.

Cela dit, mon pays, la Turquie, participe activement aux délibérations du Groupe de travail à composition non limitée chargé de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. Nous estimons que le Groupe de travail doit devenir une force motrice réelle dans la réforme authentique du Conseil. C'est pourquoi une solution rapide et improvisée au terme de laquelle la réforme pourrait être interprétée de façon restrictive ne saurait être acceptée. De même, nous appuyons pleinement les efforts qui sont en cours pour réactiver et rationaliser les travaux de l'Assemblée générale, forum capital et universel de délibération.

Les conflits et les tragédies qui se déroulent actuellement partout dans le monde soulignent l'urgence de la tâche qui nous incombe dans le renforcement de l'Organisation des Nations Unies, notamment dans le domaine de la sécurité collective. Au cours des cinq dernières années, les

opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont connu une expansion considérable. La nature du maintien de la paix change. La diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et la sécurité humaine mondiale sont apparus comme de nouveaux concepts qui demandent plus ample réflexion.

En tant que participant actif aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la Turquie est d'avis que leur succès dépend en fin de compte de l'appui et de l'assistance reçus de la communauté des nations. Cela exige à son tour que nous soyons conscients des responsabilités communes qui nous incombent lorsque nous traitons de nos préoccupations communes.

Les forces de réserve des Nations Unies, auxquelles nous avons décidé de participer, joueraient un rôle essentiel en encourageant cette prise de conscience. Ce n'est que lorsqu'un agresseur potentiel perçoit clairement que la communauté internationale ripostera de façon effective et opportune qu'il est susceptible de changer son comportement.

Les défis auxquels nous faisons face aujourd'hui dépassent les moyens et les ressources d'une seule organisation. En conséquence, il est nécessaire de mettre en place une nouvelle architecture de sécurité collective composée d'institutions qui se renforcent mutuellement, dans laquelle tous les éléments auront un rôle à jouer. L'interaction entre la sécurité mondiale et la sécurité régionale exige une coopération et une coordination efficaces entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales. Une chose est claire : seule l'Organisation des Nations Unies peut donner une légitimité aux arrangements régionaux et aux institutions régionales dans les domaines du maintien de la paix et de la consolidation de la paix.

De la Bosnie-Herzégovine et du Caucase au Rwanda, les peuples du monde, confrontés aux menaces de la haine raciste, font désespérément appel à l'aide et à la protection de l'ONU.

Malheureusement, la tragédie de la Bosnie-Herzégovine a continué d'être au premier rang des préoccupations internationales au cours des 12 derniers mois. Malgré de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, la communauté internationale n'a pas été en mesure ni de mettre fin au nettoyage ethnique, ni de réprimer l'agression brutale perpétrée contre la République de Bosnie-Herzégovine. Au contraire, l'absence d'action

coercitive efficace a encouragé les agresseurs à poursuivre leur campagne de génocide et à défier de façon flagrante le droit international.

Une action décisive et ferme pour mettre fin à l'agression n'a que trop tardé. Les Accords de Washington et de Vienne ont jeté les fondations d'une paix juste et viable en Bosnie. Ces accords définissent le cadre d'une fédération qui préserve l'intégrité et l'unité territoriales de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État multiculturel, multireligieux et multiethnique. Ils sont également ouverts à la participation des Serbes de Bosnie.

Le Gouvernement bosniaque a accepté le dernier plan international de paix proposé par le Groupe de contact des cinq nations dans un esprit de paix. Toutefois, les Serbes extrémistes, aspirant à une Grande Serbie homogène du point de vue ethnique, ont persisté à défier la volonté de la communauté internationale et ont rejeté le plan de paix. Leur rejet a montré, une fois de plus, que l'agression ne saurait être arrêtée sur les sables mouvants des promesses et des déclarations.

Le Groupe de contact des cinq nations s'est engagé, en cas de rejet, à resserrer les sanctions contre la Serbie et Monténégro. Nous regrettons profondément qu'en adoptant, vendredi dernier, la résolution 943 (1994), le Conseil de sécurité ait suivi la direction opposée, malgré les efforts du Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). Une fois encore, l'agression a été récompensée. Le génocide se poursuit sans relâche. Le peuple bosniaque est une fois encore totalement déçu par le système international. Sa déception est de plus en plus partagée par le reste de l'humanité, en particulier par le monde islamique.

Nous arrivons à un tournant critique. La communauté internationale doit respecter ses engagements et commencer à agir avec détermination. Nous devons admettre que seule une diplomatie étayée par une force adéquate pourra faire comprendre aux extrémistes serbes qu'ils ont plus à perdre qu'à gagner en continuant la guerre. Il ne devrait pas y avoir d'autres allègements des sanctions tant que la Serbie et Monténégro n'aura pas reconnu tous les États successeurs à l'intérieur de leurs frontières internationales.

Avec l'approche de l'hiver, la nécessité de fournir sécurité, abri et assistance humanitaire à la population civile devient de plus en plus pressante. Les zones de sécurité

doivent être élargies et effectivement protégées par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). L'étranglement de Sarajevo doit prendre fin. Les couloirs humanitaires doivent rester ouverts.

Par principe, le Gouvernement bosniaque doit recevoir tous les moyens nécessaires pour sa légitime défense, afin de pouvoir exercer son droit inhérent en vertu de l'Article 51 de la Charte. C'est une obligation morale, juridique et politique qui incombe à la communauté internationale, mais c'est avant tout une obligation morale.

Dans la déclaration qu'il a faite le 27 septembre 1994, de cette tribune, le Président Izetbegović a présenté une nouvelle proposition à ce sujet. Sous réserve que certaines conditions soient satisfaites, il a limité sa juste demande d'une levée de l'embargo sur les armes à la seule adoption d'une résolution formelle, qui reporterait à six mois encore son entrée en vigueur. C'est là un nouveau sacrifice devant l'incapacité de la communauté internationale d'assurer la sécurité des victimes ou de reconnaître leur droit fondamental à la légitime défense. Nous devons louer ce noble geste et appuyer cette nouvelle proposition.

L'exécution d'engagements non honorés jusqu'à présent vis-à-vis d'une paix juste et viable en Bosnie est cruciale pour le rétablissement de la crédibilité et de l'autorité morale de l'ONU. Si nous ne passons pas le test de l'histoire en Bosnie-Herzégovine, le «nouvel ordre mondial», comme on l'appelle, pourrait se transformer en un «nouveau désordre mondial» permanent.

Nous voyons se profiler de nouvelles menaces à la paix et à la stabilité des Balkans. L'accroissement de la tension entre la Grèce et l'Albanie fait malheureusement courir le risque de voir se déclarer encore une autre crise dans la région. En outre, la République de Macédoine souffre d'un blocus économique illégal imposé par la Grèce. Qui plus est, la Macédoine attend toujours d'être représentée aux Nations Unies sous le nom et le drapeau qu'elle s'est choisis.

Les Balkans ne peuvent en aucune façon supporter la pression de tensions supplémentaires. Le respect des normes internationales fondamentales, telles que le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-intervention dans les affaires intérieures, et de la nécessité de résoudre les différends par des moyens pacifiques plutôt que par la menace ou la coercition, est un besoin plus

pressant aujourd'hui que jamais auparavant dans les Balkans.

Mon pays se trouve à l'épicentre même de la vaste géographie et des nouvelles géopolitiques de l'Eurasie. La plupart des conflits qui figurent en première place de l'ordre du jour international se déroulent autour de la Turquie. Pleinement conscients des responsabilités qui nous incombent en matière de paix et de sécurité dans notre région et au-delà, nous essayons d'enrayer les conflits.

Nous cherchons à inverser les courants déstabilisateurs. Nous nous efforçons de promouvoir la primauté du droit et la démocratie dans notre région. Nous demeurons un facteur de stabilité. Nous estimons que la coopération économique régionale est une force motrice pour un partage de la prospérité et un renforcement de la confiance entre les nations, ainsi que le moyen le plus efficace de prévenir la propagation de conflits ethniques et de tendances potentielles à l'hégémonie.

C'est sur cette base que nous avons pris de nouvelles et originales initiatives régionales et de coopération en vue d'accroître la solidarité et de renforcer le nouveau pluralisme géopolitique. Nous avons mis en place la Coopération économique de la mer Noire avec l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bulgarie, la Géorgie, la Grèce, la République de Moldova, la Roumanie, la Fédération de Russie et l'Ukraine. L'Organisation de la coopération économique, fondée à l'origine par la Turquie, l'Iran et le Pakistan, s'est élargie et comprend aujourd'hui l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan.

Le Caucase, où un cinquième du territoire de l'Azerbaïdjan continue d'être occupé par des forces arméniennes, est un autre exemple flagrant de défi au droit international. Plus d'un million d'Azerbaïdjanais ont été déplacés. Les appels réitérés de la communauté internationale en faveur du retrait immédiat, inconditionnel et complet des troupes d'occupation, comme le stipulent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, n'ont rencontré aucun écho. Cette situation illicite, créée par les Arméniens, représente une grave menace non seulement pour la stabilité de la région à laquelle appartient la Turquie, mais aussi pour la paix et la sécurité internationales.

En tant que membre du Groupe de Minsk au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), la Turquie reste attachée au processus de paix de la CSCE. Nous sommes fermement d'avis que les initiatives conjointes entreprises dans le cadre de la CSCE devraient

permettre de trouver une solution. À cet égard, nous appuyons pleinement les efforts du Président du Groupe de Minsk pour mettre sur pied une force multinationale chargée d'aider les parties à parvenir à une solution juste et durable. Nous sommes disposés à contribuer à cet effort.

À cet égard, je voudrais rappeler notre position ferme et constante, que nous avons exprimée à maintes reprises de cette tribune, à savoir que ni dans les Balkans, ni dans le Caucase, ni, du reste, nulle part ailleurs, la Turquie n'acceptera jamais l'acquisition de territoires par la force. La Turquie ne permettra pas non plus qu'une ignoble campagne officielle de désinformation — menée jusque du haut de cette tribune — continue d'inciter la communauté internationale à tolérer et à perpétuer les conditions de vie imposées à la population turque de Chypre.

Les Chypriotes turcs restent totalement isolés dans leur partie de l'île en raison des multiples contraintes auxquelles des gouvernements et des organisations internationales ont soumis leurs échanges commerciaux, leurs déplacements et leurs contacts culturels et sportifs avec le reste du monde. Cet embargo arbitraire est le résultat d'une odieuse campagne destinée à déformer la réalité concernant l'histoire des événements sur l'île au cours de ces trente et une dernières années. Un ensemble de mesures de confiance appuyé par l'ONU, qui avait pour objectif d'alléger partiellement les incidences néfastes de cet embargo, a même été délibérément torpillé par les politiques à court terme de l'autre partie, et les perspectives de parvenir à un règlement juste et durable ont été malheureusement une nouvelle fois ruinées.

Un règlement négocié réaliste et approprié continue d'être l'objectif de la partie chypriote turque. Nous appuyons cette position et croyons que la seule façon d'aboutir à une solution globale de la question de Chypre réside dans l'élimination des obstacles aux mesures de confiance.

En tant que pays voisin de la Géorgie, la Turquie suit de très près l'évolution de la situation dans ce pays. Nous espérons bien que ce pays ami retrouvera des conditions de vie pacifiques, et nous sommes prêts à nous associer aux initiatives internationales concertées dans le cadre de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.

La Turquie s'est engagée sur la voie durable de la solidarité avec les républiques nouvellement indépendantes d'Asie centrale, avec lesquelles nous avons des liens historiques, culturels et linguistiques. La Turquie appuie pleinement les efforts de ces républiques séculaires pour édifier des sociétés pluralistes, et elle les aidera à s'intégrer dans

la communauté mondiale. Je tiens à souligner que les relations de la Turquie avec ces pays sont des relations de coopération et de solidarité; il s'agit de relations entre pays souverains. Il ne s'agit ni d'entrer en compétition avec d'autres pays, ni d'empêcher que d'autres pays aient des relations avec ces républiques.

Nous attachons beaucoup d'importance à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Afghanistan. Nous avons espéré qu'un vaste processus de réconciliation nationale associant tous les groupes pourrait être mis en oeuvre. Cependant, nous avons assisté avec consternation à la reprise du conflit armé. Nous exhortons à nouveau les parties afghanes à mettre fin à la lutte fratricide et à commencer d'oeuvrer à l'instauration d'une paix interne de façon que puissent s'engager la reconstruction et le redressement de ce pays ravagé.

Au Moyen-Orient, la fin de la guerre froide a radicalement modifié les sombres perspectives et ouvert de nouveaux horizons pour la paix. Les accords israélo-palestiniens et les accords israélo-jordaniens qui ont suivi inaugurent une ère nouvelle où l'inimitié cède le pas à la réconciliation et à l'espoir.

La percée historique du processus de paix, qui promet la concorde et la coopération entre les Palestiniens et Israël comme entre Israël et ses voisins arabes, aura incontestablement des retombées positives à une plus large échelle régionale et mondiale. L'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient créera aussi les conditions propices à l'harmonie, à la coopération économique et au partage de la prospérité.

Nul n'ignore qu'en tant que pays voisin du Moyen-Orient, la Turquie participe de façon constructive à l'activité de la région et entretient des liens traditionnels et excellents avec les parties. Elle participe activement à toutes les négociations multilatérales. Elle reste prête à poursuivre sa contribution aux efforts de redressement économique des Palestiniens à Gaza et à Jéricho. Elle participera à la présence internationale provisoire à la demande des parties. Je tiens à réaffirmer notre ferme soutien au processus menant à une paix juste et durable dans la région.

Les perspectives plutôt encourageantes concernant l'avenir du Moyen-Orient doivent cependant être relativisées si l'on tient compte des épreuves endurées par le peuple iraquien. Quatre ans après le déclenchement de la crise du Golfe, celui-ci attend toujours le retour à une situation normale. Nous savons parfaitement que pour retrouver la place légitime qui lui revient au sein de la communauté

internationale, l'Iraq doit se conformer à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Toutefois, nous ne devons pas et ne devrions pas ignorer que l'Iraq a quasiment rempli les exigences au titre de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et mérite notre encouragement à cet égard.

N'oublions pas non plus que les sanctions ont entraîné de graves problèmes économiques non seulement pour le peuple iraquien, mais aussi pour un certain nombre de pays, en particulier les pays voisins. Les lourdes pertes économiques subies par les pays les plus gravement touchés, en particulier le mien, la Turquie, n'ont pas encore fait l'objet d'un examen.

J'aimerais également souligner ici notre position de principe, à savoir que nous resterons attachés à l'intégrité territoriale et à l'unité de l'Iraq, qui sont vitales pour la paix et la stabilité du Moyen-Orient.

L'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud a clos un long et triste chapitre de l'histoire de l'humanité. Mais hors de l'Afrique du Sud, le tableau est toujours sombre dans de nombreuses parties de l'Afrique. C'est sur ce continent que l'Organisation des Nations Unies mène la moitié de ses opérations de maintien de la paix, participant activement au maintien et au rétablissement de la paix, en Somalie, au Mozambique, en Angola, au Libéria, au Rwanda et au Burundi.

Les efforts des Nations Unies en Afrique devraient se fonder sur une stratégie élargie, à deux volets. Ces efforts devraient tendre non seulement au maintien de la paix, mais aussi à l'accélération d'un développement économique durable, moyens par lesquels il serait possible de désamorcer les principales causes des conflits armés.

En effet, les causes principales de conflit exigent de nouveaux engagements mondiaux. Étant parfaitement d'accord avec le Secrétaire général, mon gouvernement souscrit à l'idée que le moment est venu de rétablir un équilibre entre l'ancien attachement à la sécurité territoriale et un nouvel engagement vis-à-vis de la sécurité humaine; c'est-à-dire, qu'il nous faut obtenir la sécurité moins par les armes que par le développement.

La fin de la guerre froide a également mis un terme au compartimentage des grandes composantes telles que la sécurité politique et les questions sociales. Aujourd'hui, on reconnaît largement que la sécurité ne saurait être vue uniquement en termes politiques et militaires et que la paix et la prospérité sont indissociables.

À une époque où le désordre et la désintégration, au niveau tant national qu'international, semblent voués à s'exacerber, le concept de la prévention des crises doit être précisé et élargi.

Nous adhérons fermement à l'idée que la paix, le développement et la démocratie sont des notions intimement liées qui se renforcent mutuellement. Nous reconnaissons tous le besoin urgent de promouvoir une nouvelle culture du développement. Le nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement doit mettre au premier plan le développement durable et axé sur les peuples. À cet effet, il est nécessaire de renforcer le rôle des Nations Unies.

La démocratie est l'impératif sous-jacent à la sécurité humaine, à l'intégration sociale et à une bonne administration. C'est pourquoi, au cours de la Conférence de Vienne, l'année dernière, la communauté internationale a réaffirmé sa volonté de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales et de lutter conjointement contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance. Aujourd'hui, une société civile pluraliste, des élections libres et régulières, et la primauté du droit sont définis comme les objectifs communs de l'humanité. Le dialogue entre les différentes cultures ne pourra être réalisé que dans le contexte de la démocratie.

La violence et le terrorisme ne sauraient se justifier en aucune circonstance. Dans cet esprit, l'Assemblée générale, dans sa résolution 48/122, a réaffirmé la Déclaration de Vienne et a décrit le terrorisme comme une activité dont le but est de détruire les droits de l'homme, les libertés fondamentales et la démocratie ainsi que de menacer l'intégrité territoriale et la sécurité des États, en déstabilisant les gouvernements légitimement constitués et en sapant la société civile pluraliste, ce qui ne peut qu'avoir des conséquences négatives pour le développement économique et social des États. Nous demandons à la communauté internationale d'honorer ses engagements et de prendre les mesures nécessaires pour combattre et faire disparaître le terrorisme.

L'intolérance est la cause sous-jacente de nombreux conflits qui représentent la menace la plus grave pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi la promotion d'une culture de la tolérance ne peut avoir qu'une incidence directe sur la prévention des crises. Nous devrions insuffler un esprit de tolérance aux jeunes générations.

C'est un plaisir pour moi que de rappeler ici que, sur l'initiative de la Turquie, en décembre dernier, l'Assemblée générale a proclamé 1995, Année des Nations Unies pour la tolérance. Aux termes de la résolution 48/126, il est demandé à l'ensemble du système des Nations Unies de

contribuer à ce qu'elle soit respectée avec succès. Cette célébration contribuera à accélérer les efforts déployés en vue de prévenir toutes les formes de racisme, de discrimination, de fanatisme et d'intégrisme.

Le désarmement devrait être également considéré dans le contexte de la diplomatie préventive. Il nous faut reconnaître que la fin de la guerre froide n'a pas éliminé le risque que représentent les armes nucléaires. Au contraire, dans certains cas, ce danger s'est accru. La prévention de la prolifération des armes nucléaires est par conséquent un autre domaine dans lequel il nous faut progresser. Alors que nous préparons la Conférence des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra l'année prochaine, il est essentiel de créer un climat de confiance. Des mesures doivent être prises dès à présent pour susciter un tel climat.

Dans le même esprit, nous estimons que le plein respect des instruments existants en matière de limitation des armements et de désarmement, à l'échelon régional et mondial, a une importance primordiale.

Comme l'a indiqué, à juste titre, le Secrétaire général, le Sommet mondial pour les enfants en 1990, le Sommet de la Terre en 1992, la Conférence sur les droits de l'homme en 1993, la Conférence sur la population en septembre 1994, le Sommet pour le développement social en mars 1995 et la Conférence sur les femmes en septembre 1995 sont des événements qui sont tous liés entre eux. En 1995, année du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous devrions être parvenus à un consensus mondial en faveur de nouveaux engagements pour bâtir un monde meilleur.

Pour compléter cet ordre du jour, nous devons également ajouter à ces manifestations importantes la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) qui se tiendra en juin 1996, à Istanbul. À cet égard, nous nous associons au Secrétaire général pour demander que la Conférence Habitat II soit déclarée «Sommet de la cité», et ce afin de susciter une sensibilisation accrue à ce thème dans le monde et d'engager les responsa

bles mondiaux à faire de nos cités, villes et villages, des endroits sains, sûrs, viables et où règne la justice. Une participation de haut niveau à cette conférence garantira son succès.

Nous célébrerons, l'année prochaine, le cinquantième anniversaire de l'Organisation. C'est un moment des plus opportuns, au seuil d'un nouveau millénaire, pour faire le point de nos réalisations et de nos échecs avec réalisme et clairvoyance. Nous sommes tenus de réaliser les rêves des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que nos délibérations contribueront à susciter un nouvel élan en faveur d'une action positive dans ce but.

Les États Membres ont fondé leurs espoirs sur l'Organisation des Nations Unies, qui reflète la diversité unifiée

dans une cause commune. Dans la mesure où elle réussira, nous aurons un meilleur monde pour tous les peuples, et la paix, la sécurité, la démocratie, le développement et la prospérité seront renforcés.

Cela exige une action commune dans laquelle toutes les nations devraient s'engager. Nous devons donner libre cours à toute notre imagination pour répondre comme il convient aux vents du changement et nous efforcer de réaliser les rêves partagés par l'humanité. Si nous échouons, les générations futures paieront chèrement nos erreurs. Mais je suis convaincu qu'après toutes les amères expériences du passé, l'humanité a acquis suffisamment de sagesse pour ne pas répéter ces erreurs.

*La séance est levée à 13 h 20.*